

Le travail domestique en Suisse

**Calcul d'un seuil de salaire en usage en vue de l'édition d'un contrat-type
de travail au sein du secteur des Services domestiques en Suisse**

**Sous la direction d'Yves Flückiger et de Giovanni Ferro-Luzzi
Collaborateurs : Kristen Sobeck, Roman Graf, et Jean-Marc Falter**

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction	4
Chapitre 2 : Considérations méthodologiques	4
2.1 <i>Descriptif des bases de données exploitées et limites de l'analyse.</i>	6
2.2 <i>Définition des travailleurs domestiques et du secteur domestique.</i>	8
2.3 <i>Les limites du choix de la définition du secteur domestique.</i>	9
Chapitre 3 : Qui sont les travailleurs domestiques ?	9
3.1 <i>Les femmes sont surreprésentées dans le travail domestique.</i>	9
3.2 <i>D'avantage de familles dans la précarité parmi les travailleurs domestiques.</i>	10
3.3 <i>Presque la moitié des travailleurs domestiques ont seulement accompli leur scolarité obligatoire.</i>	13
3.4 <i>Bien que la grande majorité des travailleurs domestiques soient suisses, les étrangers.. sont surreprésentés dans le secteur domestique.</i>	15
3.5 <i>La plupart des travailleurs domestiques ont entre 25 et 54 ans. Les jeunes ne sont pas surreprésentés et tendent à poursuivre une éducation plus élevée dans le même temps....</i>	17
3.6 <i>Les travailleurs domestiques sont surreprésentés dans les cantons de Berne, Vaud et Genève. Ils ont davantage de chances d'être salariés et travailler pour des ménages privés.</i>	19
3.7 <i>Environ deux-tiers des travailleurs domestiques travaillent à temps partiel. En outre, une proportion plus élevée des travailleurs domestiques féminins travaillent à temps partiel par rapport aux travailleurs domestiques de sexe masculin.</i>	20
Chapitre 4 : Estimation de salaires pour les travailleurs domestiques	22
4.1 <i>Définition des travailleurs et du secteur domestique à des fins d'analyse salariale.</i>	22
4.2 <i>Explication du modèle de régression utilisé pour estimer les salaires des travailleurs domestiques.</i>	23
4.3 <i>Principaux résultats des analyses de régression.</i>	24
4.3.1 <i>Les salaires augmentent dans le temps, mais à un taux décroissant.</i>	24
4.3.2 <i>L'ancienneté dans l'entreprise est récompensée par un salaire croissant dans le temps.</i>	25
4.3.3 <i>Un niveau de compétence accru et une position hiérarchique plus élevée dans l'entreprise sont associés à des rémunérations plus élevées.</i>	26
4.3.4 <i>La scolarité obligatoire (sans aucune formation professionnelle) est la forme d'éducation liée aux plus bas revenus.</i>	26
4.3.5 <i>Quand on tient compte du sexe dans le modèle 2, les femmes gagnent moins que les hommes, toutes choses égales par ailleurs.</i>	27
4.4 <i>Exploitation des estimations pour prédire des valeurs de salaires pour les travailleurs domestiques.</i>	27
4.5 <i>Analyse exploratoire à partir des données de l'ESPA.</i>	33
Chapitre 5 : Conclusions	37
Bibliographie	39

Table des figures

Les travailleurs domestiques par le sexe, 2000	10
Groupe de la population par état civil et présence d'enfants, 2005	12
Les travailleurs domestiques par niveau de formation la plus élevée, 2000	14
Les travailleurs domestiques par citoyenneté, 2000.....	17
Les travailleurs domestiques par âge, 2000	18
Les travailleurs domestiques selon le temps de travail et genre, 2006	21
Modèles économétriques pour l'estimation des salaires des travailleurs domestiques.....	23
Modèle 1, courbes de croissance par âge et branche d'activité	25
Modèle 1, courbes de croissance par ancienneté et branche d'activité.....	26
Profil des travailleurs domestiques utilisé pour les prédictions de salaire.....	27
Salaire horaire prévu pour un individu ayant un profil de travailleur domestique prédefinis dans le domaine de l'hôtellerie par branche d'activité.....	30
Salaire horaire prévu pour un individu ayant un profil de travailleur domestique prédefinis dans le domaine des soins médicaux et assistance sociale par branche d'activité, 2006.	31
Salaire horaire prévu pour un individu ayant un profil de travailleur domestique prédefinis dans le domaine corporel par branche d'activité, 2006.....	31
Salaire horaire prévu pour un individu ayant un profil de travailleur domestique prédefinis dans le domaine d'hygiène par branche d'activité, 2006	32
Les différences salariales par groupe de la population active, 2006.....	36

Chapitre 1 : Introduction

Ce rapport est l'aboutissement d'un mandat de recherche du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) attribué à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE). Il vise à identifier les travailleurs domestiques et brosser un portrait de cette catégorie de travailleurs dans le cadre d'une édicition éventuelle d'un contrat-type au niveau national.

La situation des travailleurs domestiques peut légitimement susciter des préoccupations. En effet, il est de notoriété publique qu'il s'agit d'un domaine d'activité où le recours au travail informel est fréquent. Ceci souligne, d'une part, que les rémunérations y sont probablement plus faibles et que, d'autre part, la couverture sociale des travailleurs est insuffisante, voire totalement absente. Dans ces conditions, l'élaboration d'un contrat-type pour le personnel domestique au niveau fédéral, comme cela a été institué dans le canton de Genève, pourrait être considérée.

Bien que le travail domestique soit reconnu comme un type d'emploi formel, le secteur domestique est connu pour employer une quantité importante de travailleurs dans le secteur informel (travail non déclaré). Ainsi que mentionné dans un précédent rapport sur la question, l'OUE avait noté que «Bien que le travail au noir en général revête quantitativement, une ampleur relativement modeste en Suisse (8.6% du PIB, contre 15.2% en France et 27.1% en Italie en 2000), son importance a eu néanmoins tendance à s'accroître au cours des dernières années (passant de 6.7% du PIB helvétique en 1990 à 8.6% en 2000 et même à 9.3% en 2001)... »¹. En tant que tel, il convient de reconnaître que les données sur le secteur informel de l'économie domestique sont très limitées et toute tentative de cerner la population active dans l'économie domestique (formelle et informelle) en utilisant uniquement des sources de l'emploi formel est amenée à sous-estimer l'importance de ce secteur, et est sujette à des biais potentiels dans l'analyse statistique des rémunérations.

Le présent rapport est composé de trois parties. La première discute brièvement l'approche méthodologique adoptée, les obstacles potentiels ainsi que les données exploitées. C'est également dans cette partie, que la définition des travailleurs domestiques est proposée et discutée. La seconde partie présente des statistiques les plus complètes possibles sur les travailleurs domestiques en les comparant à la population active dans son ensemble. Cette partie permet également de fournir des informations sur les caractéristiques de ces travailleurs afin de prédire au mieux leurs salaires potentiels dans le secteur formel. Enfin, la dernière partie exploite les données sur les rémunérations afin d'obtenir des salaires en usage pour cette catégorie de travailleurs.

Chapitre 2 : Considérations méthodologiques

Pour répondre au mieux aux préoccupations du SECO, l'OUE propose d'exploiter plusieurs sources statistiques (l'ESPA, le RFP, la LSE décrites plus loin), avec une *approche descriptive* dans une première partie, où le maximum d'information est présenté pour ce groupe de population et comparé avec le reste de la population active, et une *approche*

¹ Flückiger, Y. et Pasche, C. , *Analyse du travail clandestin dans l'économie domestique à Genève*, Rapport de l'OUE no 16, juillet 2005, page 2.

économétrique pour tenter de définir des salaires en usage en fonction des caractéristiques-type de ces travailleurs et de leur opportunités dans le marché du travail en général.

Même si les données portant sur ce segment de la population active sont particulièrement lacunaires, voire biaisées en raison de la dimension informelle qui caractérise très souvent l'emploi domestique, il est néanmoins possible d'obtenir une vision relativement claire des conditions salariales d'usage qui pourraient prévaloir dans ce secteur.

Dans l'approche descriptive, nous avons tenté de caractériser au mieux les travailleurs domestiques en Suisse à partir des données du RFP ainsi que celles de l'ESPA. Lors de cette étape, nous avons identifié plusieurs profils types de travailleurs domestiques en Suisse, en prenant en compte le niveau de formation, lieu d'origine, l'âge, l'état-civil, la profession apprise, le statut d'activité, etc. Cette partie permet d'amener des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Est-ce que le travail domestique concerne des personnes jeunes en prise avec une situation temporaire ?
- Est-ce que le travail domestique peut-être assimilé à une forme de déclassement professionnel ?
- Est-ce que le travail domestique concerne essentiellement des migrants récemment arrivés en Suisse ?
- Est-ce que le travail domestique est conditionné par la structure familiale (par exemple, les familles monoparentales) ?
- Est-ce que le statut d'activité (indépendant, salarié) des travailleurs domestiques diffère fortement selon la région ou le canton de résidence ?

Dans la seconde étape, nous exploitons les résultats obtenus lors de l'analyse du RFP. En effet, il s'agit d'extraire un échantillon de personnel domestique présent dans le RFP et, en fonction de leurs caractéristiques typiques ou moyennes, apparier ces observations avec celles d'individus similaires figurant dans la LSE ou l'ESPA. Grâce aux informations sur les salaires disponibles dans ces bases de données, il sera possible de déterminer un salaire potentiel pour ces personnes. Plus précisément, nous estimons des équations de salaire qui permettent de définir un salaire en usage, toutes choses étant égales par ailleurs, pour des travailleurs se trouvant dans le même segment du marché du travail que le personnel domestique.

Les caractéristiques que nous avons retenues sont le niveau de formation, le lieu d'origine et le permis d'établissement, l'état-civil, l'âge (ou l'expérience professionnelle). Les données de la LSE permettent par ailleurs de désagréger nos résultats par région. Toutefois, nous verrons qu'une délimitation par région n'a pas de grande utilité car les différences entre cantons ne sont pas particulièrement marquées.

Il est vraisemblable que les salaires effectifs des personnes actives dans le domaine du travail domestique soient plus faibles que ceux que nous avons estimés dans le cadre de notre analyse. Ce risque est d'autant plus grand que ce type d'emploi est largement constitué de travailleurs non déclarés. Néanmoins, l'objectif d'un éventuel contrat-type de travail est de faire converger les conditions de travail du personnel domestique vers celles en vigueur dans les autres secteurs de l'économie. Dans cette optique, l'analyse d'un salaire potentiel nous paraît dès lors tout à fait pertinente.

2.1 Descriptif des bases de données exploitées et limites de l'analyse.

Dans la première étape, l'analyse descriptive des travailleurs domestiques en Suisse est fondée essentiellement sur les données du Recensement fédéral de la population (RFP) et de l'Enquête Suisse sur la population active (ESPA), 2001-2006. Dans la deuxième étape, et également à partir des informations obtenues dans la première partie, il s'agit d'estimer les salaires d'usages pour le personnel domestique sur la base des informations de l'Enquête sur la Structure des Salaires (ou « *Lohnstrukturhebung* », LSE).

Le RFP est une vaste enquête de la population résidente en Suisse qui est réalisée par envoi postal tous les dix ans. Bien que l'année la plus récente disponible soit 2000, un avantage du RFP est bien entendu son caractère exhaustif. L'ESPA en revanche est réalisée par entretien téléphonique tous les ans, sur un échantillon aléatoire d'approximativement 30'000 personnes (OFS *ESPA 2004*, 15)². L'ESPA permet également de faire des analyses longitudinales puisque les mêmes individus sont interrogés sur une période de cinq ans. Chaque année, les trois-quarts des personnes interrogées l'avaient déjà été l'année précédente et un quart sont nouveaux. Contrairement au RFP, l'ESPA permet d'obtenir des informations plus récentes sur la population active suisse mais nécessite l'emploi de techniques statistiques (comme la pondération) pour s'assurer que l'échantillon soit représentatif de la population dans son ensemble.

Une étude sur les salaires du personnel domestique, même si celui-ci est déclaré, est particulièrement difficile à mener à cause de données souvent lacunaires. Les rémunérations ne sont disponibles que dans la LSE et l'ESPA. Concernant la première, il s'agit d'une vaste enquête réalisée tous les deux ans depuis 1994, qui offre un échantillon extrêmement large de la population salariée occupée dans le secteur privé³. Les données sont collectées directement auprès des entreprises, ce qui garantit une grande fiabilité des informations. Malheureusement, les travailleurs domestiques sont engagés au sein de ménages privés et non par des entreprises inscrites au registre du commerce, et de ce fait, ils n'apparaissent pas ou peu dans cette base de données. Néanmoins, comme nous le verrons plus tard, la LSE peut malgré tout être exploitée pour obtenir des salaires en usage. L'enquête ESPA contient des informations sur tous les types de travailleurs, quels que soient leurs employeurs. La difficulté provient essentiellement de la petite taille d'un échantillon composé uniquement de travailleurs domestiques issu de l'ESPA. Sans tenir compte d'éventuelles variables manquantes (p.ex. éducation), l'ESPA contient environ 250 observations par année portant sur des travailleurs domestiques. Même en groupant plusieurs vagues de l'ESPA, comme par exemple entre 2001 et 2006, l'échantillon demeure restreint. De surcroît, ces travailleurs diffèrent selon le statut (indépendant ou salariés) et il n'est pas possible de déterminer s'ils occupent un emploi légal ou non déclaré.

Les données de l'ESPA sont également limitées par la nature de la structure longitudinale (en *panel*) de l'enquête. Avec des données longitudinales, la représentativité de l'individu par rapport à la population totale dépend doublement de l'échantillonnage : En premier lieu, et comme pour les données transversales, l'individu est sélectionné dans la population-mère avec une certaine probabilité. En second lieu, il faut également noter la probabilité pour

² "L'enquête suisse sur la population active (ESPA), Concepts - Bases méthodologiques - Considérations pratiques." Office fédéral de la statistique. 2004. p 15.

³ La LSE contient également des données du secteur public mais nous les avons éliminées de notre échantillon pour nos analyses.

l'individu de rester dans l'enquête les années suivantes, selon qu'il ou elle répond à l'enquête ou non (ce phénomène est connu sous l'appellation d'*attrition*). Les statisticiens tiennent compte de ces différentes probabilités par l'utilisation de coefficients de pondération. Cette problématique devient particulièrement importante lorsqu'il s'agit de décider quel coefficient de pondération employer. Si le profil de carrière de différents travailleurs est le facteur le plus important (par exemple pour analyser la mobilité des travailleurs), il est nécessaire d'utiliser les poids longitudinaux. Dans le cadre de ce mandat, le poids transversal est toutefois plus approprié. En effet, ce poids permet la comparaison des groupes de la population dans le temps (plutôt que des évolutions individuelles).

La LSE est une enquête menée auprès d'une catégorie particulière de la population, à savoir les personnes salariées et ce tous les deux ans. Une différence importante par rapport au RFP et l'ESPA réside dans le fait que l'enquête LSE est menée directement par envoi postal auprès d'env. 46 300 entreprises représentant environ 1,6 million d'employés⁴. Les entreprises fournissent des informations au sujet des rémunérations de leurs employés, la taille de la l'entreprise ainsi que quelques caractéristiques personnelles des employés sur leur emploi ou leur niveau de formation.

L'obtention de données sur les salaires directement auprès des employeurs permet de s'assurer que la plupart des informations sont les plus précises possibles. En revanche, la LSE ne saisit pas des données de salaires auprès de ménages ayant des employés (et qui constituent pour le travail domestique la grande majorité des cas). En conséquence, la LSE ne contient que des informations sur les gens qui effectuent du travail domestique pour des *entreprises*, et les salaires et autres caractéristiques du personnel domestique employé par des *ménages privés* n'y figurent pas. Ce nonobstant, les salaires des personnes qui travaillent auprès de ménages privés sont vraisemblablement inférieurs en moyenne à ceux perçus par des personnes effectuant des travaux semblables dans le secteur formel. Pour cette raison, l'exploitation de la LSE se justifie dans une certaine mesure, puisque l'objectif consiste à établir des valeurs de salaires en usage adaptés aux employés domestiques sur la base de ce qu'ils pourraient obtenir en effectuant un travail similaire dans le secteur formel.

La base de données de l'ESPA est également utilisée pour examiner les salaires des travailleurs domestiques. Cependant, cette base de données est employée dans une moindre mesure en raison du faible échantillon annuel de personnes travaillant dans le secteur domestique. En outre, l'ESPA étant menée par sondage téléphonique, les données sont davantage sujettes à des erreurs de mesure et de codage. Par exemple, une personne peut facilement sous-estimer ou surestimer son salaire mensuel et/ou ses heures de travail, ce qui accroît l'erreur potentielle dans l'établissement de taux de salaire et leurs analyses statistiques. En résumé, le personnel domestique sera identifié et analysé en exploitant le RFP et l'ESPA, alors que les salaires potentiels seront estimés grâce à la LSE (et dans une moindre mesure avec l'ESPA).

⁴ "Fiche signalétique: Enquête sur la structure des salaires." Office fédéral de la statistique. 2008. Afin d'éviter la confusion avec l'Enquête Suisse sur la Santé dont l'acronyme courant est également ESS, nous utilisons l'acronyme germanique LSE.

2.2 Définition des travailleurs domestiques et du secteur domestique.

Une analyse du secteur domestique dépend de manière cruciale de la manière dont sont définis les travailleurs et le secteur domestiques. Avant de tenter une définition du secteur domestique, il convient d'exclure d'emblée deux groupes de la population active, à savoir les personnes ayant moins de 15 ans et les apprenants. Les apprenants ont effectivement leur rémunération définie dans les salaires par les autorités compétentes régionales et ne sont donc pas considérés dans le calcul des salaires pour les travailleurs domestiques. Afin d'établir la définition du travail non qualifié dans les ménages privés, deux variables du RFP sont employées pour identifier les individus qui travaillent dans le secteur domestique et effectuent le travail non qualifié. La première variable utilisée est construite à partir de la classification suisse des professions (code *PBER*). La seconde se base sur la classification de norme internationale des métiers (*ISCO*), établie par l'Organisation Internationale du Travail. Nous commençons par circonscrire le travail domestique en employant la classification suisse des professions (*PBER*).

Dans la liste de codes du *PBER*, la catégorie qui se rapproche le plus du travail domestique est celle intitulée « professions de l'économie domestique ». Cette catégorie inclut deux groupes de travailleurs: les « intendants de maison » et les « employés de maison ». Afin de vérifier que ces travailleurs effectuent réellement du travail domestique, nous les avons croisés avec le code de la variable profession domestique de l'*ISCO*. En croisant ces deux variables de profession, nous avons décidé d'éliminer de l'échantillon ceux qui étaient désignés comme « cadres ».

Afin de tenter de distinguer les individus qui effectuent du travail domestique auprès des *ménages* de ceux qui effectuent du travail domestique pour une *entreprise privée*, nous avons recouru à la variable « forme juridique » de l'employé telle que déclarée par l'individu dans le RFP. Nous avons donc défini deux groupes de travailleurs. Le premier comprend les formes juridiques suivantes: « raison individuelle », « forme juridique inconnue » et « sans indication » et vise à limiter au plus près les travailleurs domestiques employés par des ménages. Le deuxième groupe est une définition au sens large et comprend tous les travailleurs sans distinction de forme juridique. Dans le présent rapport, nous désignons la première catégorie comme les « *travailleurs domestiques au sens strict* » ou « groupe 1 », et la seconde « *travailleurs domestiques au sens large* » ou « groupe 2 ».

Nos analyses descriptives sur les caractéristiques de ces deux groupes montrent qu'il n'existe pas de différence majeure, en fonction de cette définition de la forme juridique. Pour cette raison et la très petite taille de l'échantillon des travailleurs domestiques dans la base de données de l'ESPA, toutes les formes juridiques sont incluses dans la définition des travailleurs domestiques pour cette base de données. Les travailleurs domestiques dans l'ESPA sont définis avec les mêmes variables des professions décrites précédemment.

Nous avons également tenté d'identifier un groupe de travailleurs « témoin » dans la population active qui nous permettra de comparer les caractéristiques et rémunérations des travailleurs domestiques, dans la mesure où ces activités leur seraient ouvertes. En d'autres termes nous définissons un groupe de *travailleurs similaires* aux travailleurs domestiques dans la population active, notamment dans des métiers ne nécessitant pas de formation poussée et dans lesquels on peut raisonnablement imaginer que les travailleurs domestiques puissent exercer.

Nous avons circonscrit ce groupe aux métiers (code *PBER*) :

- Professions de l'hôtellerie et de la restauration et de l'économie domestique ;
- Professions du nettoyage et de l'entretien ;
- Auxiliaires soignants.

De ces catégories, nous avons ensuite également soustrait certaines professions du code *ISCO* qui nécessitaient une formation supérieure ou spécialisée (p.ex. les dirigeants, cadres, cuisiniers, ou le personnel infirmier). Cette délimitation implique nécessairement une dose de jugement de valeur, mais permet en tout cas d'exclure certaines professions où l'on imagine mal du personnel domestique pouvoir oeuvrer.

2.3 Les limites du choix de la définition du secteur domestique.

Étant donné que les deux enquêtes sont menées auprès de la population *résidente*, elles sont toutes deux susceptibles de sous-estimer la taille de la population des travailleurs domestiques dans la mesure où ces travailleurs domestiques peuvent faire partie de la population non résidente (p.ex. sans permis de séjour). Néanmoins, Il est possible que ces enquêtes saisissent malgré tout une partie des activités parallèles de ces travailleurs domestiques. Par exemple, un individu peut être au bénéfice d'un permis de séjour valable sans nécessairement avoir une autorisation de travailler. Il ou elle peut également tout simplement ne pas déclarer son travail. Cependant, et étant donné l'information très limitée sur le secteur informel, il est difficile de dire à quel point l'économie domestique est sous représentée dans ces enquêtes.

Chapitre 3 : Qui sont les travailleurs domestiques ?

Afin d'établir une échelle des rémunérations dans le secteur domestique, il convient au préalable de cerner au mieux les caractéristiques des travailleurs qui y sont actifs. Ainsi que nous l'avons mentionné, ces caractéristiques sont étudiées à l'aide des deux enquêtes nationales, le RFP (2000) et l'ESPA (2001 - 2006). Le travail domestique est défini comme détaillé dans la section précédente et inclut toute personne ayant travaillé dans ce secteur comme première occupation dans le RFP et un quelconque moment entre 2001-2006 comme première activité ou activité secondaire dans l'ESPA.

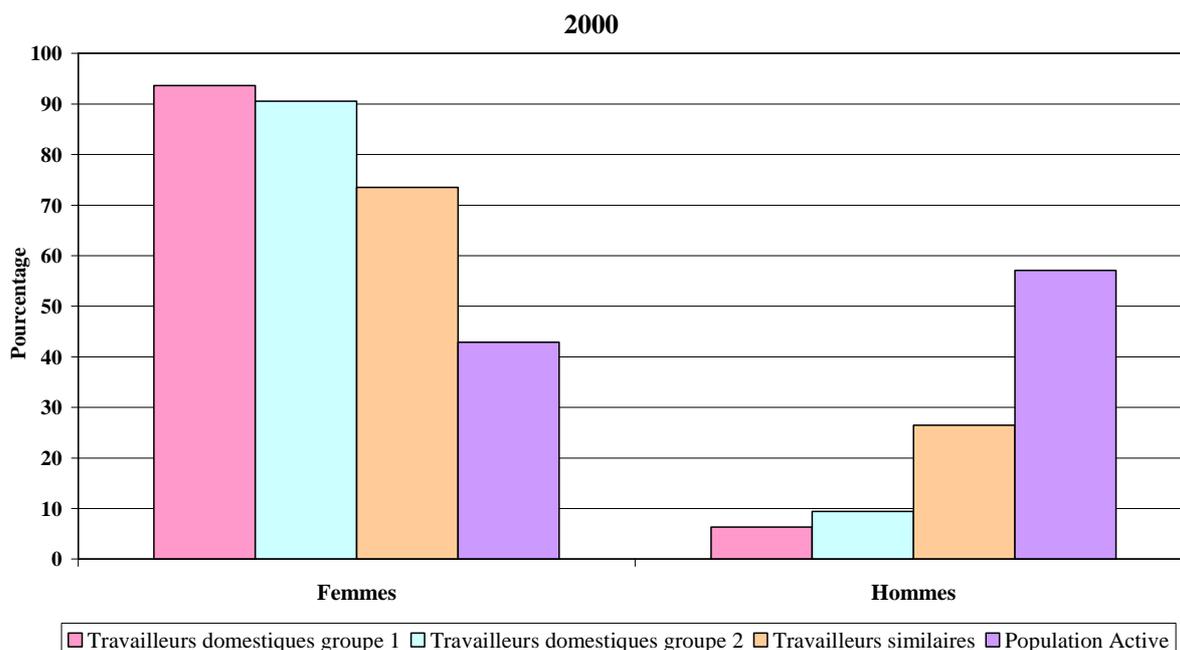
3.1 Les femmes sont surreprésentées dans le travail domestique.

L'important écart entre hommes et femmes exerçant une activité dans le secteur domestique démontre clairement que les femmes représentent pratiquement l'essentiel des travailleurs domestiques en Suisse. Selon le RFP, les femmes représentent 91% de travailleurs domestiques quand toutes les formes juridiques sont incluses et 94% de travailleurs domestiques quand la forme juridique est limitée aux travailleurs indépendants⁵. Étant donné que les femmes représentent approximativement 43% de la population active totale, ceci démontre clairement que les femmes sont très nettement surreprésentées dans le travail domestique.

⁵ Cf. Flückiger Y., Pasche C, p. 20. Il est intéressant de noter que cet autre rapport publié par l'OUE fournit le chiffre de 94% pour la proportion de femmes parmi les travailleurs domestiques clandestins à Genève. Ce chiffre est rassurant en ce qu'il démontre que les valeurs sont très semblables entre les travailleurs domestiques du secteur formel et ceux du secteur informel.

Avec un taux de 74%, les femmes sont également fortement surreprésentées parmi les *travailleurs similaires* (par rapport à la population active dans son ensemble), même si cette proportion est moins élevée que parmi les travailleurs domestiques. Ces résultats sont corroborés par les résultats obtenus avec la base de données de l'ESPA. Entre 2001 et 2006, les femmes représentaient env. 44 et 45% de la population active totale tandis qu'elles représentaient entre 86 et 93% des travailleurs domestiques et environ trois-quarts des travailleurs similaires⁶.

Les travailleurs domestiques Par le sexe



Notes: Les professions que nous ne pouvons pas exercer, les personnes non actives (sans emploi), les personnes de moins de 15 ans, et les apprenants sont exclus.
Les travailleurs domestiques groupe 1 sont les personnes qui ont indiqué les formes juridiques suivantes: raison individuelle, "forme juridique inconnue", ou "sans indication".
Les travailleurs domestiques groupe 2 représentent toutes les formes juridiques.

Source: 2000 Recensement Fédéral de la Population

3.2 Davantage de familles dans la précarité parmi les travailleurs domestiques.

Étant donné que le travail domestique et les activités similaires sur le marché du travail sont principalement exercées par des femmes, la question de savoir qui sont ces femmes exactement vient naturellement à l'esprit. On peut en effet se demander si cette prédominance est de nature historique et culturelle en raison du lien entre ces tâches et le travail ménager des femmes au foyer. Ou plutôt, le travail domestique ne serait-il pas le fait de femmes qui se trouvent dans des situations familiales précaires (veuves, femmes divorcées, familles monoparentales) ? Enfin, une autre possibilité tient à la prépondérance du temps partiel dans le secteur domestique. Dans ce cas, la surreprésentation des femmes dans le secteur

⁶ Voir les tableaux 3.1a, 3.1b, 3.1c de l'annexe.

domestique est peut-être à mettre au compte de leur surreprésentation également dans le travail à temps partiel.

Afin de répondre à ces questions, nous avons étudié le rôle de l'état civil. Il en ressort que, bien que la grande majorité des travailleurs domestiques soient mariés, le travail domestique emploie une part particulièrement élevée de la population dans des situations familiales plus précaires. Une analyse de l'état civil des travailleurs domestiques et de la conjonction avec la présence d'enfants fournit une meilleure compréhension de l'étendue dans laquelle ces familles sont surreprésentées par rapport à la population active dans son ensemble.

Ainsi que nous l'avons mentionné, les individus mariés sont les plus représentés dans toutes les catégories (population active totale, travailleurs domestiques, et travailleurs similaires). Le RFP et l'ESPA indiquent qu'entre 53 et 67% des travailleurs domestiques sont mariés, mais on ne peut pas parler de surreprésentation en comparaison des autres groupes. Dans la population active, les individus mariés représentent également le plus grand groupe, et l'ESPA et le RFP indiquent une proportion entre 57 et 60%. De même, dans la catégorie des travailleurs similaires, les individus mariés représentent aussi le plus grand groupe, mais la proportion y est sensiblement supérieure. Dans l'ESPA et le RFP les individus mariés représentent entre 66 et 71% des travailleurs similaires.⁷

Les célibataires représentent le deuxième groupe le plus important dans toutes les catégories de travailleurs. La proportion est toutefois un peu moindre parmi les travailleurs domestiques et similaires en comparaison à la population active dans son ensemble. La raison est peut-être à chercher dans la plus grande dispersion parmi les autres états possibles (veufs et divorcés). Pour la population active totale, le RFP et l'ESPA indiquent une proportion de 30% à 32% de célibataires, 8% de divorcés⁸ et 1 à 2% de veufs. Ces chiffres sont à contraster avec les valeurs pour les travailleurs domestiques où les célibataires constituent entre 16 et 33%, les divorcés entre 9 et 13% et les veufs entre 4 et 7%. Ces valeurs sont semblables à celles obtenues pour les travailleurs similaires puisque les proportions sont respectivement 17 à 21%, 8 à 9% et 3 à 4%, et renforcent l'idée que le travail domestique et similaire est potentiellement plus diffus dans les situations familiales précaires.

La présence d'enfants apporte un éclairage supplémentaire à la compréhension de comment se composent les familles dans les différentes catégories de travailleurs. D'un point de vue globale, les travailleurs domestiques la présence d'enfants est légèrement plus marquée chez les travailleurs domestiques et similaires que dans la population active totale. Tant le RFP que l'ESPA indiquent la présence d'enfant dans environ 53 à 57% de la population active totale. En revanche, la proportion est comprise dans une fourchette de 52 à 66% pour les travailleurs domestiques et entre 60 et 70% pour les travailleurs similaires.⁹

Afin de déterminer si les personnes en situation potentiellement plus précaire (divorcés, séparés, célibataires) ont également des proportions plus importantes d'enfants dans le

⁷ Voir les tableaux 3.2a, 3.2b, 3.2c, 3.2d de l'annexe.

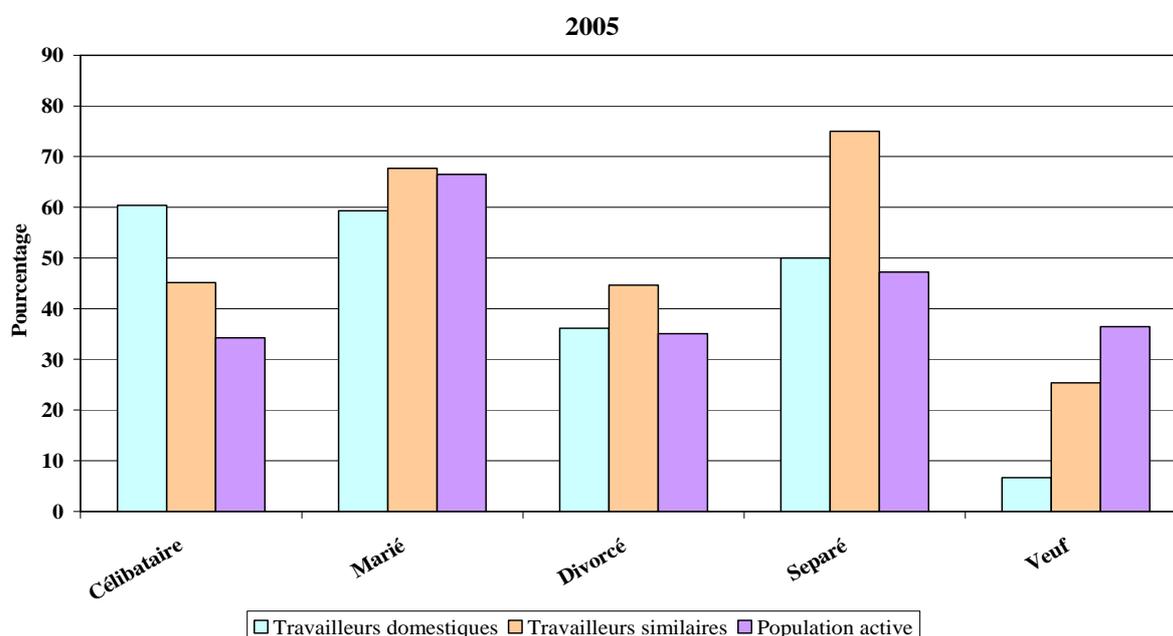
⁸ Contrairement au RFP, l'ESPA considère les personnes séparées légalement comme une entité distincte. Sur toutes les années pour lesquels nous avons des données de l'ESPA ; les pourcentages de cette catégorie sont d'environ 1% dans la population active totale, 1 à 2% parmi les travailleurs domestiques et 1 à 2% parmi les travailleurs similaires.

⁹ Voir les tableaux 3.2e, 3.2f, 3.2g, 3.2h de l'annexe.

ménage par rapport à la population active dans son ensemble, nous examinons le lien entre état civil et présence d'enfants. Dans la population active, deux personnes mariées sur trois ont des enfants alors que la proportion est d'un peu plus d'un tiers pour les célibataires et les divorcés. Pour les personnes séparées la proportion varie entre 42 et 50% et pour les veufs elle oscille entre 25 et 37% (ESPA). Lorsque l'on considère les travailleurs domestiques, les proportions de personnes célibataires, divorcées ou séparées avec des enfants est *plus grande* que pour l'ensemble de la population active et ce pour chaque année sauf en 2006 (où les divorcés apparaissent avec moins d'enfants que dans la population active). Il est intéressant de noter que la proportion de travailleurs domestiques mariés avec des enfants est toujours inférieur à la proportion dans la population active totale.

Ces résultats suggèrent que les groupes de personnes vivant des situations vraisemblablement plus précaires (célibataires, divorcés, séparés) parmi les travailleurs domestiques ont plus de chance d'avoir des enfants que ceux qui sont mariés. Une représentation graphique avec l'échantillon de l'ESPA se trouve dans la prochaine figure pour l'année 2005. En outre, ces résultats indiquent également que les travailleurs domestiques dans des situations familiales plus « stables » (p. ex. mariés) ont moins de chances d'avoir des enfants que dans la population active dans son ensemble. Les travailleurs similaires sont caractérisés par la même tendance que les travailleurs domestiques, mais ils s'en distinguent par une plus grande proportion d'enfants chez les travailleurs mariés (par rapport à la population active)¹⁰.

**Groupe de la population
Par état civil et présence d'enfants**



Note: Les personnes ayant moins de 15 ans et les apprenants sont exclus de la population.

Source: Enquête sur la population active (ESPA), 2005

¹⁰ Voir les tableaux 3.2i, 3.2j, 3.2k de l'annexe.

3.3 Presque la moitié des travailleurs domestiques ont seulement accompli leur scolarité obligatoire.

Ainsi que nous l'avons suggéré plus haut, les travailleurs domestiques ont une plus grande probabilité d'être des femmes dans des situations potentiellement précaires. Il existe cependant d'autres facteurs comme l'éducation qui influencent aussi les choix professionnels. Par exemple, bien que le travail domestique soit considéré comme un travail typiquement non qualifié, il pourrait y avoir des filières éducatives menant plus facilement dans le secteur domestique que d'autres.

Comme le montre clairement la figure suivante, tant le RFP que l'ESPA¹¹ indiquent que pratiquement la moitié des travailleurs domestiques ont seulement accompli leur scolarité obligatoire. Ce résultat prouve assez nettement que la majorité des tâches effectuées dans le secteur domestique sont le fait de travailleurs non qualifiés. Ces résultats sont aussi particulièrement contrastés par rapport à la population active, où seulement 14-15% des travailleurs ont seulement achevé leur scolarité obligatoire. On obtient par ailleurs des résultats analogues avec les travailleurs similaires, dont 35 à 41% n'ont pas été plus loin de la scolarité obligatoire¹².

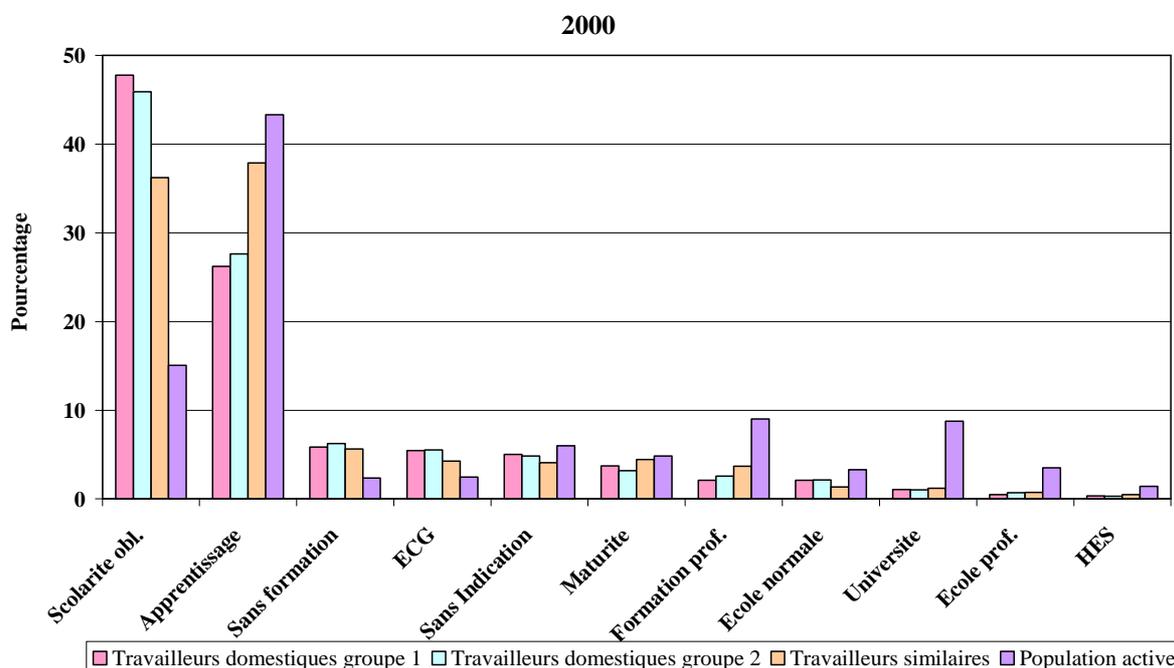
Ces résultats montrent aussi clairement qu'il s'agit de travail non qualifié effectué par des travailleurs non qualifiés, et non par un déplacement éventuellement temporaire de travailleurs surqualifiés dans ce secteur. Un argument supplémentaire est fourni par l'analyse du type de formation en cours par les travailleurs domestiques et les travailleurs similaires (données ESPA) : pour les travailleurs domestiques, entre 80 et 92% n'effectuent aucune formation en parallèle, et les chiffres sont entre 86 et 88% pour les travailleurs similaires. Le RFP indique un pourcentage encore plus élevé des travailleurs domestiques et similaires qui ne poursuivent pas de formation plus élevée¹³.

¹¹ Les valeurs exactes sont entre 46 et 48% pour le RFP et entre 46 et 54% pour l'ESPA entre 2001 et 2006. Précisons aussi que la catégorie « formation élémentaire » présente uniquement dans l'ESPA a été assimilée à « scolarité obligatoire ».

¹² Voir les tableaux , 3.3a, 3.3b, 3.3c, de l'annexe.

¹³ Voir les tableaux 3.3d, 3.3e, 3.3f de l'annexe.

**Les travailleurs domestiques
Par niveau de formation la plus élevée**



Note: Voir les références sur le tableau précédent ("les travailleurs domestiques par sexe").

Source: 2000 Recensement Fédéral de la Population

En ce qui concerne les travailleurs domestiques ayant un niveau plus élevé que la scolarité obligatoire, la plus grande partie a achevé un apprentissage. Dans la population active totale, entre 40 et 43% des travailleurs ont terminé leur apprentissage alors que parmi les travailleurs domestiques et similaires, les rapports sont de 23-38% et 35-41% respectivement. Étant donné les pourcentages tout de même relativement élevés des travailleurs domestiques et similaires qui ont poursuivi ce type de formation, il est intéressant de creuser brièvement les détails de ces apprentissages .

Quand on se penche sur les domaines étudiés par ces travailleurs dans leur apprentissage, on se rend compte qu'ils restent relativement proches du secteur domestique. Si on regarde la population active dans son ensemble, plus d'un travailleur sur deux se trouve dans les métiers suivants (variable « métier appris » dans l'ESPA) :

- « Professions de l'usinage de métaux et de la construction de machines »
- « Professions de l'électrotechnique, de l'industrie horlogère, de la construction de véhicules et de l'outillage »
- « Professions de la construction »
- « Professions commerciales et de la vente »
- « Professions commerciales et administratives »
- « Professions de la santé »

Pour les travailleurs domestiques et similaires, on retrouve certaines de ces professions en termes de popularité. On les trouve bien représentés dans les professions :

- « Professions commerciales et de la vente »
- « Professions commerciales et administratives »
- « Professions de la santé »

Cependant, on les trouve aussi très nettement représentés dans les suivantes :

- « Professions de l'hôtellerie et de la restauration et de l'économie domestique »
- « Professions de l'industrie textile et de l'industrie du cuir »,
et selon les années aussi dans
- « Professions de l'agriculture, de l'économie forestière, de l'élevage et des soins aux animaux »
- « Professions du nettoyage, de l'hygiène et des soins corporels »

Les travailleurs similaires sont bien représentés dans ces mêmes professions à l'exception des « professions de l'agriculture, de l'économie forestière, de l'élevage et des soins aux animaux » et les « Professions de l'industrie textile et de l'industrie du cuir ». En outre, et contrairement aux travailleurs domestiques, on trouve 6 à 10% de travailleurs similaires dans les « professions de la construction ». Cette répartition suggère que les travailleurs domestiques et similaires, bien qu'ils n'achèvent pour une très grande partie d'entre eux que la formation obligatoire, occupent des postes très proches du domaine d'apprentissage lorsque ce dernier est accompli.

3.4 Bien que la grande majorité des travailleurs domestiques soient suisses, les étrangers sont surreprésentés dans le secteur domestique.

Une autre particularité des travailleurs domestiques tient à leur origine. On peut raisonnablement imaginer que ce secteur offre des emplois très adéquats, en tout cas dans une perspective de court terme, pour des migrants qui viennent d'arriver sur le territoire helvétique. D'un autre côté, ce type d'emploi domestique pourrait constituer une perspective plus durable tant pour des travailleurs suisses qu'immigrés, en fonction du faible niveau de qualification et/ou la faible maîtrise de la langue locale. Une analyse de la nationalité et du type de permis de séjour peut nous éclairer sur la durée approximative de séjour en Suisse des travailleurs domestiques ainsi que leur pays d'origine.

On constate effectivement que, même si la majorité des travailleurs dans le secteur domestique sont suisses, les étrangers sont surreprésentés parmi les travailleurs domestiques en comparaison à la population active totale. Le RFP et l'ESPA indiquent qu'entre 78 et 79% de la population active est de nationalité suisse. Quand on examine la citoyenneté des travailleurs domestiques, le RFP et l'ESPA fournissent des résultats légèrement différents : Pour le RFP environ 61 à 64% des travailleurs domestiques sont suisses, tandis que dans l'ESPA la proportion de travailleurs suisses décroît dans le temps d'environ 77% à 65%. Les deux sources indiquent donc assez clairement que les étrangers sont surreprésentés dans le secteur domestique. On trouve une tendance analogue chez les travailleurs similaires, dont la proportion d'étrangers est de 39% avec le RFP et une fourchette un peu plus large entre 34 et 39% dans l'ESPA¹⁴.

¹⁴ Voir les tableaux 3.4a, 3.4b, 3.4c de l'annexe.

Une analyse des types de permis de séjour des travailleurs étrangers peut nous renseigner sur la durée de leur séjour en Suisse. Bien que le RFP et l'ESPA classent les titulaires de permis d'établissement de manière un peu différente, tous deux identifient de manière assez claire les permis C et B. Dans la population active, les bénéficiaires de permis C représentent entre 14 et 16%, suivis par les porteurs de des Permis B avec un rapport compris entre 5 et 6%. Les deux bases de données montrent donc assez nettement que les travailleurs domestiques sont surreprésentés dans ces catégories (ce qui ne fait que traduire le fait que les étrangers y sont surreprésentés). Dans la catégorie des travailleurs domestiques, on trouve entre 21 et 29% qui ont un permis C et entre 0 et 9% qui ont un permis B. Les mêmes ordres de grandeur sont observés pour les travailleurs similaires, et environ un quart d'entre eux ont un permis C. Chaque année, sauf 2002, les travailleurs similaires ont une fraction légèrement supérieure de permis C et de permis B par rapport aux travailleurs domestiques. Cette plus grande proportion de permis B et permis C est de nouveau probablement due à la plus grande proportion d'étrangers dans cette catégorie¹⁵.

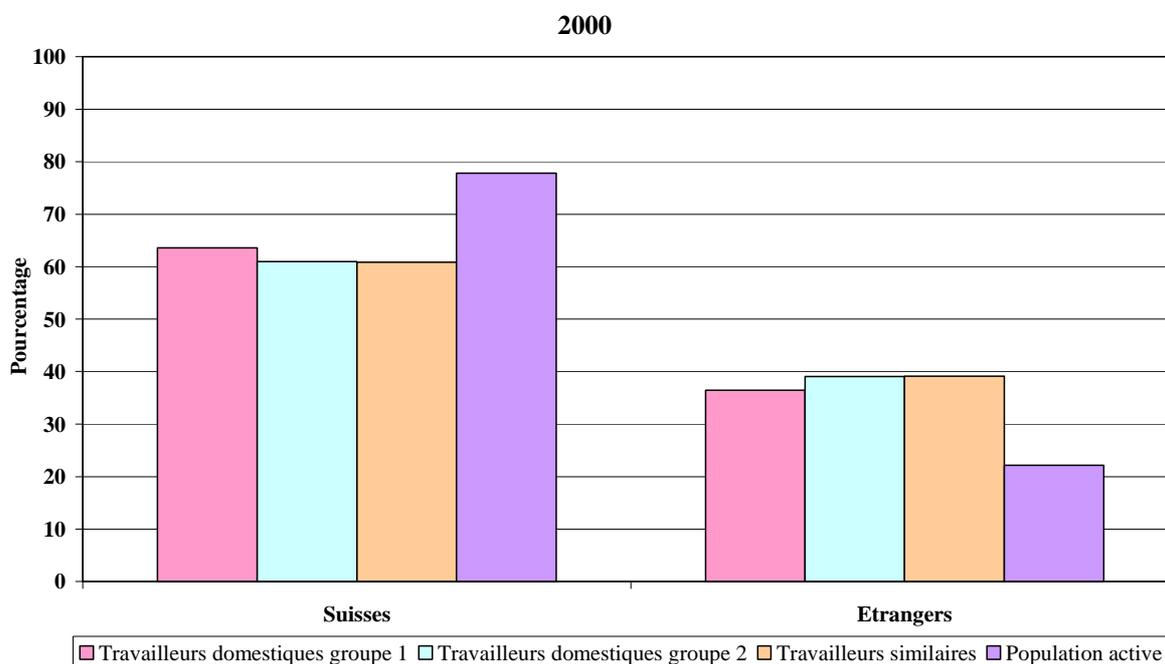
Lorsque l'on se penche sur les types de permis en pourcentage uniquement de la population étrangère, le profil des travailleurs domestiques est légèrement différent de celui de la population active dans son ensemble et des travailleurs similaires. Par exemple, avec l'ESPA les permis C représentent 67 à 75% des actifs étrangers et les permis B environ 23 à 30%, alors que les autres permis constituent moins de 2%. Les travailleurs domestiques étrangers sont très largement constitués de permis C (davantage que pour tous les actifs étrangers) et de permis B (moins cependant que le total des étrangers). Cette tendance s'observe également pour les travailleurs similaires.

Il est intéressant de noter que pour ces derniers, la proportion de permis B est toujours plus élevée que pour l'ensemble de la population étrangère (à l'exception de 2005). Etant donné qu'il faut un minimum de cinq ans pour obtenir un permis C en Suisse, ces résultats suggèrent que les travailleurs étrangers du secteur domestique y ont travaillé en moyenne depuis au moins cette durée. Bien que le travail domestique soit répandu auprès des migrants nouvellement arrivés (ainsi que mesuré par la proportion de permis B), cette activité semble tout de même dominée par des travailleurs qui ont résidé en Suisse depuis au moins cinq ans. Ces analyses indiquent donc que les travailleurs domestiques sont en grande partie des Suisses ou des étrangers avec un Permis C¹⁶.

¹⁵ Voir les tableaux 3.4d, 3.4e, 3.4f, 3.5g de l'annexe.

¹⁶ Voir les tableaux 3.4h, 3.4i, 3.4j de l'annexe.

**Les travailleurs domestiques
Par citoyenneté**



Note: Voir les références sur le tableau précédent ("les travailleurs domestiques par sexe").

Source: 2000 Recensement Fédéral de la Population

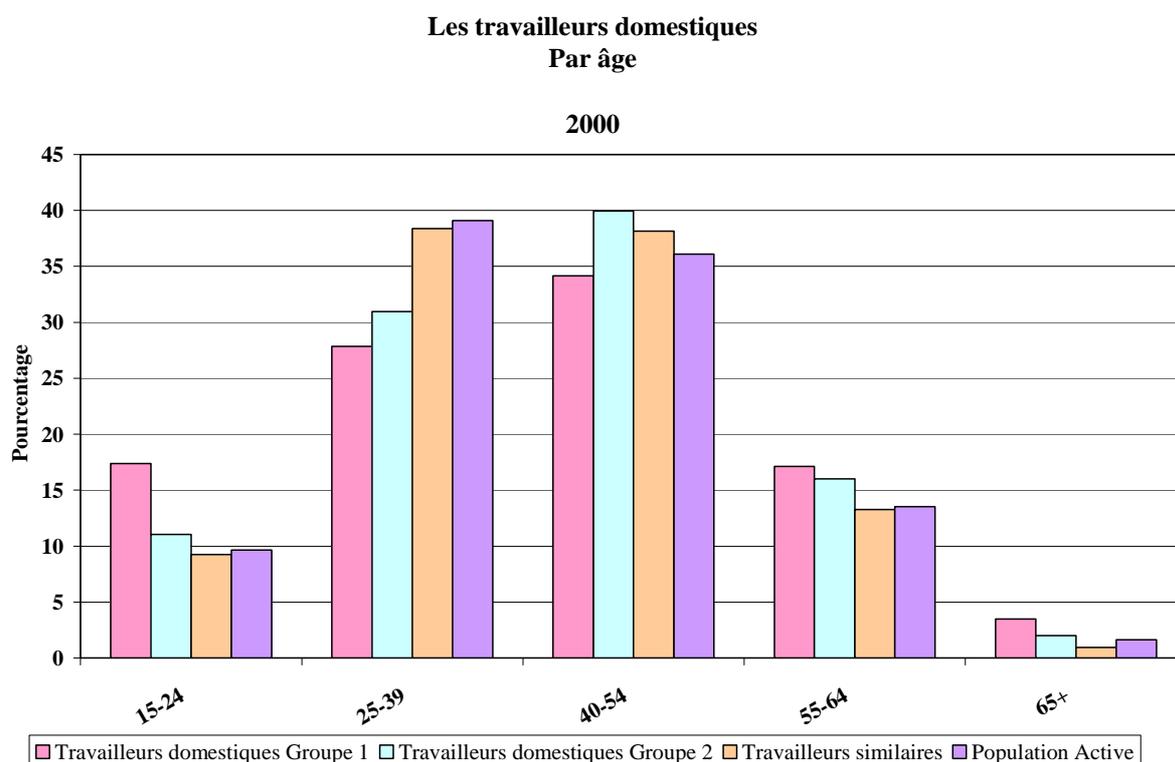
3.5 La plupart des travailleurs domestiques ont entre 25 et 54 ans. Les jeunes ne sont pas surreprésentés et tendent à poursuivre une éducation plus élevée dans le même temps.

L'âge est un autre facteur qui façonne l'identité des travailleurs domestiques en Suisse. Plus spécifiquement, une meilleure compréhension de leur répartition par classes d'âge peut nous renseigner sur leur parcours de vie. A titre d'exemple, et comme nous l'avons montré plus haut, les travailleurs domestiques sont majoritairement susceptibles de n'avoir accompli que la scolarité obligatoire. Par conséquent, si les travailleurs domestiques sont surreprésentés dans les classes d'âges des jeunes travailleurs, on pourrait en déduire que le faible niveau de formation reflète le manque de temps disponible pour poursuivre des formations plus poussées.

Dans la figure suivante, les données du RFP indiquent que, parmi les travailleurs domestiques, les deux plus grands groupes (en pourcentage) sont dans la tranche d'âge comprise entre 25 et 54 ans¹⁷. Ce n'est pas étonnant en soi, car c'est aussi la tranche d'âge où les deux classes d'âge, 25-39 et 40-54, occupent les plus grands pourcentages dans la population active. On observe d'ailleurs des proportions comparables pour les travailleurs similaires.

¹⁷ Cf. Flückiger Y., Pasche C, p. 22, où l'on apprend que la majorité des travailleurs domestiques clandestins à Genève sont aussi âgés entre 25 et 44 ans.

Les résultats suggèrent que le travail domestique n'est probablement pas une situation temporaire qui prévaut chez les jeunes travailleurs (15-24). Le RFP confirme la représentation relativement proportionnelle des jeunes parmi les travailleurs domestiques par rapport à la population active. Les jeunes représentent approximativement 10% dans la population active et 11% des travailleurs domestiques (toutes formes juridiques confondues). Les données de l'ESPA convergent avec les conclusions obtenues sur la base du RFP et, entre 2001 et 2006, le pourcentage de jeunes travailleurs (15-24 ans) était d'environ 9% de la population active. Quant aux jeunes travailleurs domestiques, le pourcentage augmente cependant avec le temps de 6 à 15% environ. Cette différence entre le RFP et l'ESPA est peut-être due à l'évolution des jeunes travailleurs domestiques dans le temps (le RFP n'est disponible que pour l'année 2000)¹⁸.



Notes: L'âge des travailleurs est calculé à partir de l'année du recensement (2000).
Voir les références sur le tableau précédent ("les travailleurs domestiques par sexe").

Source: 2000 Recensement Fédéral de la Population

La proportion « normale » de jeunes travailleurs dans le secteur domestique soulève la question de qui sont ces jeunes personnes. Les jeunes travailleurs domestiques travaillent-ils en même temps qu'ils fréquentent une école ou exercent-ils cette activité à plein-temps ? Si l'on se penche sur cette classe d'âge, on trouve entre 61 et 67% de la population active qui ne poursuivent aucune forme d'éducation (ESPA). Quand on considère les jeunes travailleurs domestiques le rapport varie entre 20 et 49% (à l'exception de 2006 avec 70%). Ces résultats suggèrent qu'une proportion plus élevée de jeunes travailleurs domestiques poursuit actuellement une certaine forme d'éducation (simultanément à leur travail) à la dans toutes

¹⁸ Voir les tableaux 3.5a, 3.5b, 3.5c.

les années (sauf 2006 où on trouve un rapport légèrement plus élevé de travailleurs domestiques qui ne poursuivent pas certaine une forme d'éducation). Ainsi, et malgré une proportion croissante de jeunes travailleurs domestiques dans le temps (selon ESPA), les données indiquent que ces derniers poursuivent des études en plus grande proportion que les autres jeunes actifs¹⁹.

3.6 Les travailleurs domestiques sont surreprésentés dans les cantons de Berne, Vaud et Genève. Ils ont davantage de chances d'être salariés et travailler pour des ménages privés.

Il est également intéressant de se pencher sur la répartition géographique des travailleurs domestiques, qui peut éventuellement expliquer des différences de salaires entre travailleurs. Cela permet également de mesurer l'importance du secteur domestique dans un canton par rapport aux autres secteurs, ou en comparaison à d'autres cantons.

Les travailleurs domestiques en Suisse représentent moins de 4% de la population active dans tous les cantons et chaque année de l'enquête ESPA. En revanche, les travailleurs similaires représentent environ 12% pour tous les cantons et pour chaque année. Bien que le canton avec le pourcentage le plus élevé de travailleurs similaires varie d'une année à l'autre, ce rapport est systématiquement plus élevé en Valais, dans le canton de Schaffhouse, et du Tessin²⁰.

Lorsque l'on examine la répartition de la population active par cantons, on trouve clairement que les plus grandes proportions se trouvent dans les cantons les plus peuplés (Zürich, Berne, Vaud, Argovie). On s'attend à une répartition semblable pour les travailleurs domestiques, mais ce n'est pas tout à fait le cas. Par exemple, Zürich contient 17-18% de la population active Suisse, alors que les travailleurs domestiques y sont presque toujours sous représentés avec un taux compris entre 11 et 17% (ESPA).

En revanche, les travailleurs domestiques sont presque toujours surreprésentés dans les grands cantons comme Berne, Vaud et à Genève. On les trouve aussi régulièrement sous représentés dans les cantons d'Argovie et du Tessin. Les travailleurs similaires sont eux toujours légèrement surreprésentés dans les cantons de Berne, du Valais, du Tessin. Ces résultats suggèrent que s'il existe bien un rapport entre la taille de la population active et le nombre de travailleurs domestiques dans le canton, ce n'est pas le seul facteur déterminant²¹.

Quand on compare l'emploi à travers les cantons, on constate que les deux plus grandes catégories sont comme attendu les employés salariés et les indépendants, qui occupent entre 91 et 92% de toute la population active pour tous les cantons et toutes les années. Le solde est constitué des catégories suivantes : ménages privés, salarié de sa propre entreprise, et collaborateurs familiaux. Si on regarde la distribution de ces catégories pour le personnel domestique, on trouve des proportions légèrement différentes. Bien que les employés salariés restent le plus grand groupe, les ménages privés se placent second par ordre de grandeur par rapport aux indépendants. En effet, la proportion de travailleurs domestiques qui travaillent dans un ménage privé à travers tous les cantons oscille entre 24 et 37% entre 2001 et 2006 (ESPA). Les salariés représentent entre 56 et 65% des autres travailleurs domestiques. On trouve une tendance très proche pour les travailleurs similaires. Toutefois, la proportion de

¹⁹ Voir les tableaux 3.5d, 3.5e, 3.5f de l'annexe.

²⁰ Voir les tableaux 3.6a, 3.6b, 3.6c de l'annexe.

²¹ Voir les tableaux 3.6d, 3.6e, 3.6f de l'annexe.

travailleurs similaires employés dans des ménages privés n'est pas aussi élevée que celle des travailleurs domestiques²².

3.7 Environ deux tiers des travailleurs domestiques travaillent à temps partiel. En outre, une proportion plus élevée des travailleurs domestiques féminins travaillent à temps partiel par rapport aux travailleurs domestiques de sexe masculin.

La prédominance du travail à temps partiel chez les femmes est un fait connu en Suisse. Par conséquent, il ne serait pas étonnant de voir le travail à temps partiel surreprésenté dans un secteur dominé par des femmes. En effet, la distribution des emplois domestiques à temps plein et à temps partiel illustre clairement que le travail à temps partiel est surreprésenté par rapport à la population active. Par exemple, 33 à 35% de personnes travaillent à temps partiel dans la population active. En revanche, entre 65 et 72% des travailleurs domestiques travaillent à temps partiel. Quand on examine les travailleurs similaires, il en ressort une tendance semblable, avec 61 à 66% de ces derniers à temps partiel (ESPA)²³.

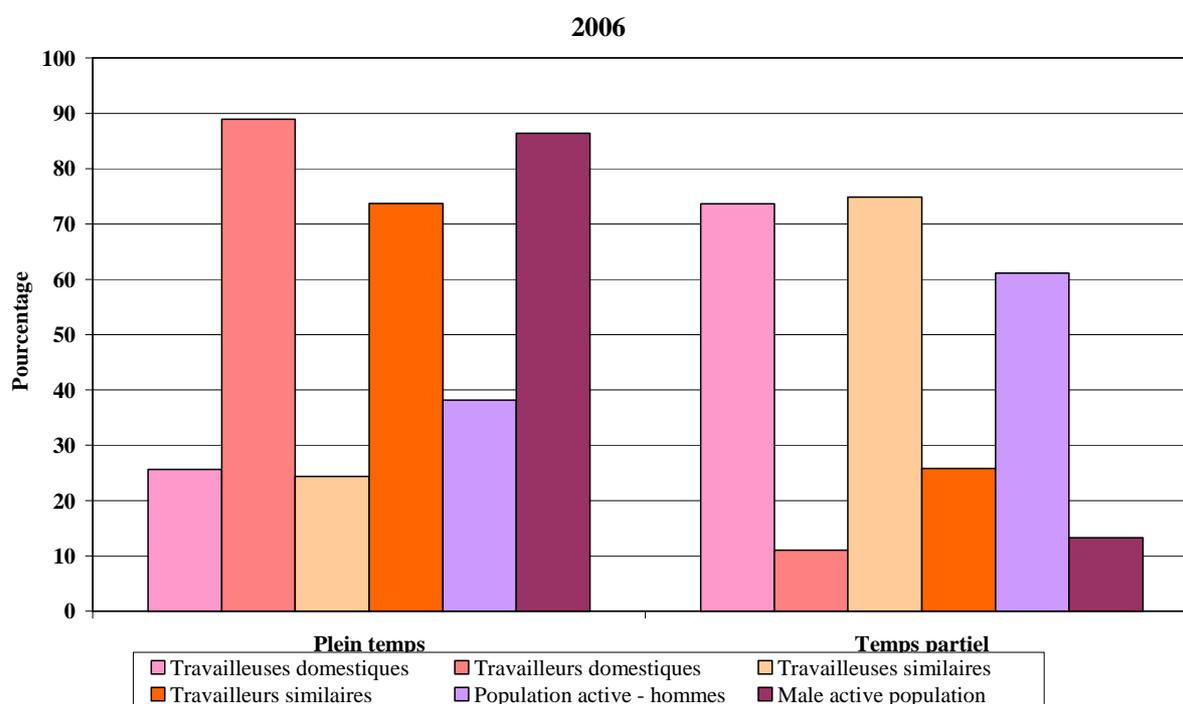
On retrouve cette omniprésence du temps partiel chez les travailleuses domestiques lorsque l'on ventile le taux d'occupation par sexe. L'ESPA nous apprend que 59 à 61% des femmes dans la population active travaillent à temps partiel. Parmi les travailleurs domestiques, cette même proportion de femmes qui travaillent à temps partiel monte à 71-76%. Des valeurs très proches s'observent chez les travailleurs similaires pour lesquels 73 à 76% des femmes exercent à temps partiel. Sans grande surprise, on observe aussi que, tant les travailleurs domestiques que les travailleurs similaires de sexe masculin ont plus de chance de travailler à plein temps. Le prochaine graphique illustre clairement cette tendance pour 2006 (ESPA)²⁴.

²² Voir les tableaux 3.6g, 3.6h, 3.6i de l'annexe.

²³ Voir les tableaux 3.7a, 3.7b, 3.7c de l'annexe.

²⁴ Voir les tableaux 3.7d, 3.7 e, 3.7f de l'annexe.

**Les travailleurs domestiques
Selon le temps de travail et genre**



Notes: Les personnes ayant moins de 15 ans et les apprenants sont exclus de la population.

Les individus n'ayant pas donné de réponse ou ne sachant pas sont exclus de l'analyse.

Par conséquent, la somme des pourcentages ne totalise pas nécessairement à 100%.

Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA), 2006

Voyons maintenant le nombre d'heures moyen associé au taux d'occupation. En effet, il est possible que le plein-temps des travailleurs domestiques corresponde à un nombre d'heures plus élevé que pour le reste de la population active, et l'inverse est également possible. Dans la population active à plein-temps, on constate qu'au moins 80% travaillent entre 31 et 50 heures par semaine. Parmi les travailleurs domestiques et similaires, la majorité se trouve également dans l'intervalle compris entre 31 et 50 heures par semaine. De plus, lorsque l'on se penche sur les individus qui travaillent plus de 51 heures par semaine, les travailleurs domestiques et similaires sont presque systématiquement sous représentés en comparaison avec la population active dans son ensemble. Ces résultats suggèrent qu'en général, les travailleurs domestiques et similaires ne travaillent pas des horaires plus long ou plus court que le reste de la population active²⁵ (ESPA).

Lorsque l'on considère les heures des personnes à temps partielles parmi les travailleurs domestiques, les conclusions sont assez semblables à celles que l'on vient de tirer pour les travailleurs à plein-temps. Parmi les travailleurs domestiques à temps partiel, le plus grand pourcentage (entre 28 et 39%) travaille entre une et 10 heures par semaine. Les autres travailleurs domestiques à temps partiel sont concentrés pour la plupart entre 11 et 30 heures par semaine. D'un autre côté, le temps partiel dans la population active est distribuée en parts

²⁵ Voir le tableau 3.7g de l'annexe.

relativement égales entre 1 et 40 heures par semaines (soit 15-20% dans chaque tranche d'heure). En conclusion, ces analyses indiquent que, bien que le travail domestique soit en grande partie fourni par les femmes travaillant à temps partiel, les travailleurs domestiques n'ont pas des horaires particulièrement surchargés par rapport à la population active à temps plein ou à temps partiel (ESPA).

Chapitre 4 : Estimation de salaires pour les travailleurs domestiques

4.1 Définition des travailleurs et du secteur domestique à des fins d'analyse salariale.

Ainsi que mentionné précédemment, la LSE a été choisie pour estimer les salaires des travailleurs domestiques car elle fournit la source d'information la plus importante et la plus fiable. Malheureusement, les travailleurs domestiques ne sont pas définis de manière identique à celle que l'on trouve dans l'ESPA et le RFP (une raison est que la LSE est une enquête auprès des entreprises et non auprès des ménages). Par conséquent, avant que les salaires des travailleurs domestiques puissent être calculés, une population cible des travailleurs domestiques dans la LSE doit être définie.

Afin d'identifier les travailleurs domestiques dans la LSE, nous reprenons les caractéristiques des travailleurs domestiques telles que mises en évidence dans le chapitre 3. Ensuite, en utilisant ces caractéristiques, nous les comparons aux différents « statuts d'activité » ou « domaines d'activité » de la LSE²⁶, qui dans l'ensemble ressemblent aux caractéristiques des travailleurs domestiques du chapitre 3. Enfin, la troisième étape consiste à tenter d'identifier les *branches d'activités* les plus adéquates pour les travailleurs domestiques. Étant donné qu'il n'y a pas dans la LSE une branche d'activité disponible qui contient les services domestiques et, sachant que les salaires peuvent varier sensiblement d'une branche à l'autre, nous sélectionnons les branches d'activités dont les tâches ressemblent le plus aux services domestiques.

Par cette démarche, quatre « statuts d'activité » et quatre branches d'activité sont choisis et pour lesquels nous estimons des fourchettes de salaires. À partir des caractéristiques identifiées dans le chapitre 3, les branches d'activité sélectionnées sont :

1. Commerce de détail²⁷
2. Hôtellerie et restauration
3. Santé et activités sociales
4. Services personnels

Les quatre statuts d'activité choisis pour les salaires des travailleurs domestiques dans ces secteurs d'activité sont :

1. Hôtellerie et restauration et l'économie domestique
2. Soins médicaux et de l'assistance sociale
3. Soins corporels, nettoyage des vêtements
4. Nettoyage et hygiène publique

²⁶ Les définitions précises de ces domaines d'activité figurent dans la dernière page de l'annexe.

²⁷ Il convient de mentionner que les analyses salariales dans cette branche excluent 30% des données émanant des plus grandes entreprises du secteur (en raison d'informations manquantes).

Ces secteurs et statuts d'activité sont donc ajoutés aux autres caractéristiques des travailleurs domestiques (âge, formation, etc.) pour l'analyse de régression que nous exploitons pour estimer des salaires des travailleurs domestiques.

4.2 Explication du modèle de régression utilisé pour estimer les salaires des travailleurs domestiques.

Les économistes utilisent fréquemment une méthode statistique nommée analyse de régression lorsque la variable d'intérêt est déterminée par plusieurs facteurs explicatifs. La variable que l'on souhaite expliquer est dénommée la variable *dépendante* ou expliquée et se trouve à gauche de l'équation. Du côté droit de la régression, on liste les variables *explicatives* ou *indépendantes* du modèle. Par exemple, dans le contexte de ce mandat, la variable dépendante ou expliquée est le taux de salaire des travailleurs domestiques. Pour la sélection des variables explicatives, il faut considérer tous les facteurs (ou variables explicatives) disponibles qui peuvent avoir une influence sur le taux de salaire des travailleurs domestiques. Dans le cas qui nous intéresse, les caractéristiques de l'individu comme son niveau de formation, son âge, ses années d'ancienneté dans l'entreprise ou le type d'activité sur le lieu de travail sont autant de facteurs (variables explicatives) qui peuvent avoir une influence sur le salaire des travailleurs domestiques. Pour l'analyse dans ce mandat, voici les deux modèles de régression que nous proposons pour projeter les salaires des travailleurs domestiques :

Modèles économétriques pour l'estimation des salaires des travailleurs domestiques

Modèle 1

$$\begin{aligned} \text{Salaire des travailleurs domestiques} &= \beta_0 + \beta_1 \text{Age} + \beta_2 \text{Ancienneté} + \beta_3 \text{Exigences du travail} + \beta_4 \text{Position hiérarchique} \\ &+ \beta_5 \text{Education} + \beta_6 \text{Statut d'activité} + \epsilon \end{aligned}$$

Modèle 2

$$\begin{aligned} \text{Salaire des travailleurs domestiques} &= \beta_0 + \beta_1 \text{Age} + \beta_2 \text{Ancienneté} + \beta_3 \text{Exigences du travail} + \beta_4 \text{Position hiérarchique} \\ &+ \beta_5 \text{Education} + \beta_6 \text{Statut d'activité} + \beta_7 \text{Permis} + \beta_8 \text{Genre} + \epsilon \end{aligned}$$

Le modèle 1 est utilisé pour prédire le salaire des travailleurs domestiques. Ce modèle ne tient pas compte du type de permis ni du sexe d'un individu comme facteur explicatif, puisque les salaires qui en résulteraient impliqueraient une pénalité salariale associée au sexe ou au type de permis. Par ailleurs, en incluant ces variables, nous aurions une catégorie de référence dans l'équation de salaire (p. ex. les hommes de nationalité suisse), qui n'est pas représentative de la population dans son ensemble. Le second modèle est estimé à des fins exploratoires afin de déterminer si des différences salariales existent, toutes choses égales par ailleurs, entre travailleurs domestiques hommes ou femmes et entre ceux de nationalité suisse et les étrangers.

Trois finesses supplémentaires sont considérées dans l'estimation de ces salaires : la forme fonctionnelle, l'inclusion d'effets fixes d'entreprise et les limites de données par secteur. En ce qui concerne la forme fonctionnelle, la variable dépendante, à savoir le taux de salaire des travailleurs domestiques, est transformée en logarithme naturel. La raison est double : Cela permet d'interpréter les coefficients de la régression comme le taux de croissance (en %) du salaire lorsqu'une des variables explicatives change d'une unité. En second lieu, cela permet d'atténuer l'impact des valeurs extrêmes dans les données sur les salaires.

Les deux modèles ci-dessus sont estimés au moyen de la méthode connue sous l'approche des effets fixes. Cette technique d'estimation se comprend le mieux à travers un exemple. Supposons deux travailleurs, Jean et Jeanne avec des profils identiques en termes de variables explicatives (mêmes âges, niveaux de formation, niveaux d'ancienneté, etc.). Jean touche 5000 CHF par mois tandis que Jeanne gagne 3000 CHF par mois. Qu'est-ce qui pourrait expliquer cette différence salariale ? Si Jean lave des vitres pour une grande banque multinationale avec plus de 500 employés et Jeanne lave les vitres d'un salon de beauté, la différence tient aux ressources différentes entre les deux employeurs et *non* à des différences entre les deux travailleurs. L'adoption de la méthode des effets fixes permet de purger la différence de salaires qui est due aux *entreprises* et isoler la différence qui est due aux différences de salaires entre *individus*.

En utilisant les effets fixes dans l'estimation, les estimations de salaires sont conduites par branche d'activité et pour toutes les branches ensemble. Ce type d'estimation permet de décomposer les variations de salaires qu'un individu pourrait subir dans la même profession mais en changeant de branche d'activité. Cette analyse par secteur d'activité et pour tous les secteurs nous fournira des fourchettes de salaires pour les travailleurs domestiques.

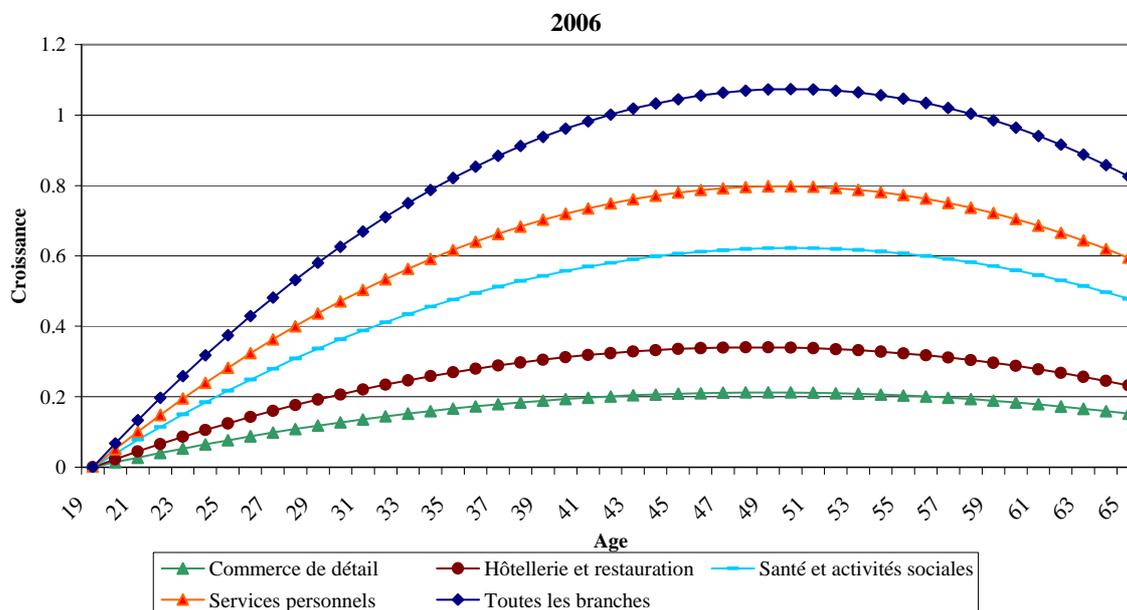
4.3 Principaux résultats des analyses de régression.

4.3.1 Les salaires augmentent dans le temps, mais à un taux décroissant.

Plusieurs résultats importants peuvent être déduits des analyses de régressions des salaires²⁸. D'abord, l'âge est significatif pour les deux modèles et le salaire d'un individu augmente graduellement avec le temps dans tous les secteurs. Le graphique suivant montre l'évolution du salaire dans le temps et pour les différents secteurs. Il indique assez nettement la tendance des salaires à croître avec l'âge jusqu'à la cinquantaine environ.

²⁸ Les résultats des estimations des modèles figurent dans l'annexe.

Modèle 1
Courbes de croissance des salaires
Par âge et branche

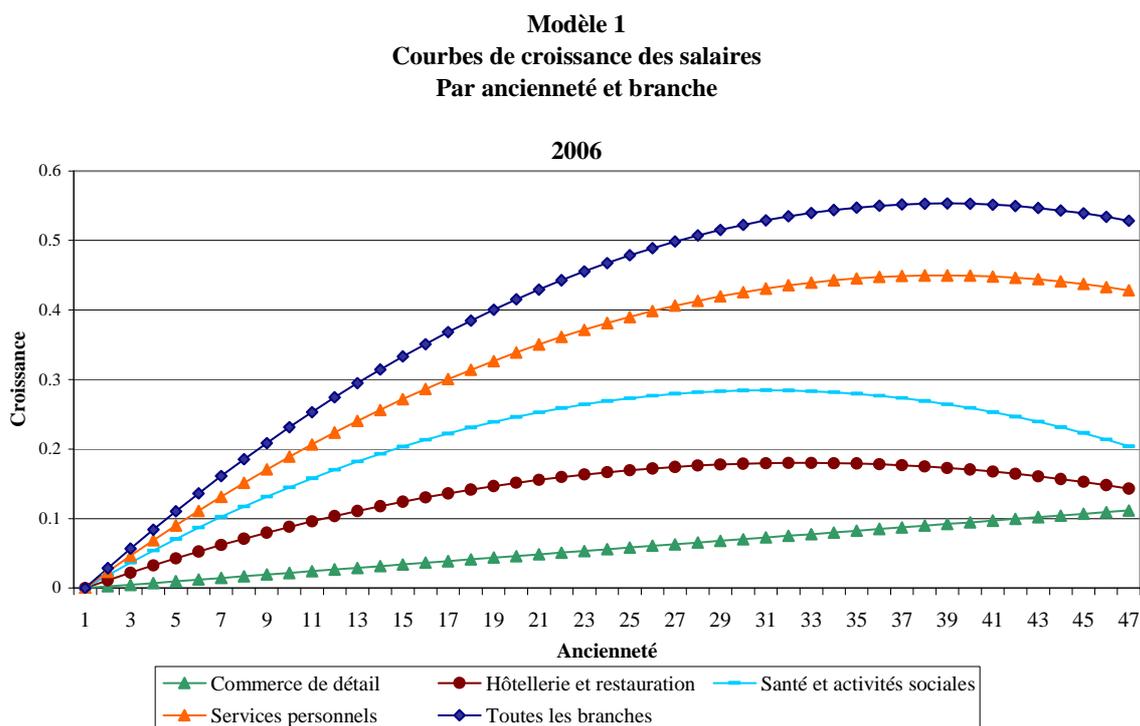


Source: Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006.

4.3.2 L'ancienneté dans l'entreprise est récompensée par un salaire croissant dans le temps.

On observe une tendance similaire lorsque l'on prend en considération le nombre d'années d'ancienneté dans l'entreprise. Plus l'ancienneté augmente, plus le salaire dans l'entreprise augmente dans le temps. Il est toutefois intéressant de noter que cette tendance n'est pas distribuée de manière uniforme à travers les branches d'activité. Tant l'âge que l'ancienneté sont introduits dans l'équation avec un terme linéaire et un terme quadratique pour permettre une plus grande flexibilité dans le profil possible estimé. Le terme linéaire lié à l'ancienneté est significativement différent de zéro²⁹ pour tous les secteurs, tandis que le terme quadratique est significatif partout sauf pour le commerce de détail et les services personnels. Il convient cependant de préciser que, dans le second modèle où figurent le sexe et le type de permis, l'ancienneté n'est plus significative dans les services personnels tant pour le terme linéaire que pour le terme quadratique. Ce résultat peut s'interpréter comme suit : dans ce secteur, les hommes (suisse) ont vraisemblablement une ancienneté moyenne plus élevée que les femmes (étrangères), et de ce fait, l'omission de ces variables dans le premier modèle biaise l'estimation des paramètres liés à l'ancienneté et donne l'illusion statistique que les salaires croissent avec l'ancienneté.

²⁹ Des tests statistiques permettent de dire si un paramètre différent de zéro l'est de manière significative ou fiable.



Source: Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006.

4.3.3 Un niveau de compétence accru et une position hiérarchique plus élevée dans l'entreprise sont associés à des rémunérations plus élevées.

Lorsque l'on examine les exigences du poste de travail et la position hiérarchique dans l'organigramme de l'entreprise, les résultats des deux spécifications sont très parlantes. En général, les individus qui s'occupent de tâches simples et répétitives (comme c'est le cas en le plus souvent dans le secteur domestique), gagnent entre 7 et 12% de moins que les individus occupés à des activités nécessitant une compétence professionnelle spécialisée (modèle 1). Dans le second modèle la différence est comparable (entre 6 et 12%). Par ailleurs, dans les deux spécifications, les tâches simples et répétitives est la seule variable ayant un coefficient négatif. Ce résultat implique que, toutes choses égales par ailleurs, ce type de travail génère une prime négative par rapport aux travailleurs exerçant une activité avec compétences professionnelles spécialisées, ou les autres catégories nécessitant un travail indépendant ou un travail le plus difficile. Des conclusions similaires émergent en examinant la position hiérarchique des travailleurs dans l'entreprise. En comparaison à la catégorie la plus plausible des travailleurs domestiques (sans aucune fonction de cadre), toutes les autres positions ont des coefficients positifs et significatifs, impliquant des primes salariales associées à ces statuts dans l'entreprise.

4.3.4 La scolarité obligatoire (sans aucune formation professionnelle) est la forme d'éducation liée aux plus bas revenus.

L'analyse descriptive du chapitre trois a montré que la plupart des travailleurs domestiques avaient seulement achevé l'école obligatoire, ou alors un apprentissage. Dans la LSE, cette forme d'éducation peut être associée aux individus indiquant n'avoir aucune formation professionnelle. Quand on compare ces derniers à ceux qui ont achevé un apprentissage ou

toute autre forme d'éducation, il est clair que leurs revenus sont moindres, toutes choses égales par ailleurs. Ceci est vrai pour les deux modèles ainsi que pour toutes les branches d'activité. Nos estimations indiquent que les personnes sans formation professionnelle gagnent en moyenne 6 à 9% de moins que ceux ayant accompli un apprentissage dans le premier modèle et 5 à 9% de moins dans la deuxième spécification.

4.3.5 Quand on tient compte du sexe dans le modèle 2, les femmes gagnent moins que les hommes, toutes choses égales par ailleurs.

Dans le deuxième modèle, la variable de sexe est également incluse pour évaluer s'il existe une différence statistiquement significative entre les salaires des hommes et les femmes. Les résultats montrent que, selon branche d'activité, les femmes gagnent entre 4 et 14% de moins que leurs homologues masculins, toutes choses égales par ailleurs. La différence de salaire imputable au sexe s'avère significative à un niveau de 1% quel que soit la branche d'activité.

Pour ce qui est du type de permis dans ce même modèle 2, on ne trouve pas un effet associé à un permis qui soit significativement différent de zéro pour tous les secteurs. Il est en revanche intéressant de noter que les travailleurs frontaliers dans le commerce de détail gagnent environ 2% de moins que les travailleurs suisses dans ce même secteur et ayant les mêmes autres caractéristiques. Dans la même veine, les détenteurs de permis B ou L dans l'hôtellerie et la restauration touchent des salaires environ 3% plus bas que les travailleurs suisses.

4.4 Exploitation des estimations pour prédire des valeurs de salaires pour les travailleurs domestiques.

Un ensemble de valeurs salariales peut être calculé grâce au modèle de régression présenté dans la section précédente. Afin d'obtenir les salaires les plus pertinents possibles, un profil de travailleur domestique doit être choisi. En se fondant sur l'analyse descriptive des travailleurs domestiques présentée au chapitre 3, nous pouvons détailler les caractéristiques-type du profil de ces mêmes travailleurs et dont nous calculerons des salaires pour les branches du commerce de détail, de l'hôtellerie et la restauration, la santé et les activités sociales et les services personnels :

Profil des travailleurs domestiques utilisé pour les prédictions de salaires

Caractéristique	Description
(a)	(b)
Âges	25 35 45
Années d'ancienneté	Zéro
Exigences du travail	Travail simple et répétitif
Position hiérarchique	Sans fonction de cadre
Formation	Sans formation professionnelle complète
Statut d'activité	Hôtellerie Soins médicaux, assistance sociale Corporel Hygiène

À partir de ces données, nous avons construit quatre tableaux pour les quatre statuts d'activité qui montrent des intervalles de salaires calculés pour des travailleurs ayant les caractéristiques ci-dessus.

Rappelons également que notre approche par les effets fixes d'entreprise permet de fournir des salaires différents selon les entreprises et donc de dériver une distribution de salaires potentiels. En d'autres termes, l'approche d'effets fixes nous indique la différence de salaire qu'un même travailleur pourrait obtenir chez un autre employeur, ayant des ressources différentes, ou un pouvoir de marché différent. Si l'on classe les salaires individuels en ordre croissant, les 10% les plus bas des travailleurs toucheront un salaire inférieur ou égal à la valeur indiquée dans la ligne du 10^e centile (ou premier décile). En poursuivant ce raisonnement, le 90^e centile (ou 9^e décile) sépare les 10% des individus les mieux payés dans la distribution des autres qui sont en dessous.

Dans chaque tableau, les taux de salaire horaires pour le premier quartile (25^e centile) des employés sont surlignés pour indiquer notre suggestion pour l'établissement d'un seuil de salaire en usage comme valeur de référence. Ce choix de faire appel à ce type de seuils s'inspire d'une réflexion menée au sein de l'Observatoire Genevois du Marché du Travail (OGMT). En axant notre choix sur ce premier quartile (au lieu de la valeur médiane ou 50^e centile), nous pouvons en déduire que seul un employé sur quatre travaille pour une entreprise qui paye moins de la valeur indiquée dans le 1^{er} quartile. En choisissant la médiane, nous devons en déduire qu'un travailleur sur deux gagne moins de cette valeur-seuil du taux de salaire et que ces travailleurs en dessous nécessiteraient un ajustement à la hausse. Par ailleurs, le choix d'un centile particulier comme valeur-seuil nous permet de tenir compte du fait que les salaires (effectifs) observés ne sont pas nécessairement le fruit d'un marché du travail qui fonctionne de manière parfaite. En effet, le manque d'information ou certaines limites à la mobilité des travailleurs entre secteurs, régions, professions, voire entreprises peuvent réduire l'ensemble des potentialités d'emplois des travailleurs sur le marché du travail. Cependant, il faut également rappeler que le choix du premier quartile est dans une certaine mesure arbitraire, ou du moins subjective, les valeurs salariales estimées qui en résultent pourraient apparaître comme trop conservatives. On pourrait tout aussi bien avancer que le salaire médian, à savoir le salaire le plus bas qu'obtient un travailleurs sur deux dans un secteur donné ou dans une profession donnée, constitue une valeur plus appropriée pour définir un seuil. En outre, les taux de salaire établis dans le contrat-type pour les travailleurs domestiques dans le canton de Genève³⁰ varie entre 18.45 CHF de l'heure pour des travailleurs sans qualifications (p. ex. nettoyage) et 24.60 CHF pour des travailleurs qualifiés (p. ex. jardinage), qui travaillent à temps partiel³¹. Ce nonobstant, c'est en fin de compte aux autorités compétentes de décider quelle est la valeur de seuil de salaire la plus appropriée. Enfin, il est également important de rappeler que les travailleurs domestiques du secteur

³⁰ Canton de Genève. *Contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique à temps complet et à temps partiel*. Genève : 2004.

³¹ Il convient également de rappeler que les salaires moyens sont généralement (légèrement) plus élevés à Genève par rapport au reste de la Suisse en raison du coût plus élevé de la vie dans ce canton urbain. Les données de la LSE indiquent que les salaires moyens peuvent être de 2 à 6% plus élevés que dans la Suisse dans son ensemble.

informel touchent des rémunérations vraisemblablement plus faibles que celles fournies dans ce rapport³².

Étant donné que les estimations de salaire indiquent que les rémunérations augmentent avec l'âge, nous calculons les salaires que gagnerait un individu à trois âges différents (25, 35, et 45 ans). En effet, ces âges sont assez représentatifs car l'analyse descriptive du chapitre 3 avait montré que plus de la moitié des travailleurs domestiques se trouvent dans la tranche d'âge 25 à 54 ans. De plus, comme nous l'avons mentionné dans la partie 4.3.1, les salaires augmentent à un taux décroissant jusqu'à environ 49 ans.

Ainsi que nous l'avons discuté dans la section 4.2, il n'y a pas dans la LSE une profession précise qui identifie clairement les travailleurs domestiques. La LSE fournit des « statuts d'activité », une typologie qui ne correspond pas exactement à une liste de professions, mais constitue la variable qui s'en rapproche le plus. Chacun des tableaux suivants représente donc un « statut d'activité » différent potentiellement exercé par un individu ayant le profil de travailleur domestique décrit dans une table précédente dans le texte. Plusieurs détails méritent d'être relevés en ce qui concerne les valeurs de salaires obtenues. En premier lieu, il existe des cas où, au sein de la même branche d'activité, les salaires pour différents statuts d'activité sont les mêmes. Par exemple, dans le commerce de détail, la fourchette de salaires est pratiquement identique entre deux des quatre statuts d'activité (professions corporel et, professions de l'hygiène publique/nettoyage). Ceci s'explique par le fait que les variables muettes introduites pour ces catégories ne sont pas significativement différentes du statut d'activité choisi comme référence dans le modèle de régression (professions de la vente). En d'autres termes, les travailleurs dans ces deux statuts d'activités ne touchent ni plus ni moins que les personnes dans la vente dans la branche du commerce de détail. Ci-dessous, nous donnons la liste des professions procurant des salaires identiques au sein d'une même branche d'activité :

1. Commerce de détail : corporel et hygiène.
2. Hôtellerie et restauration : hôtellerie, corporel, et hygiène.
3. Services personnels : hôtellerie, corporel, et hygiène.

³² Flückiger, Y. et Pasche, C., p. 29. Le rapport de ces auteurs indique que 25% des travailleurs domestiques clandestins à Genève touchent des salaires horaires inférieurs à 8.10 CHF (soit 54% de moins que les travailleurs déclarés), 50% touchent plus de 12,80 CHF de l'heure (31% de moins que les travailleurs déclarés) et 25% gagnent plus que 20 CHF de l'heure (12% de moins que les travailleurs déclarés). Ces résultats démontrent assez clairement que les travailleurs clandestins, non considérés dans nos estimations, touchent des rémunérations sensiblement inférieures à leurs homologues du secteur formel qui effectuent les mêmes tâches.

**Salaires horaires prévus
pour un individu ayant un profil de travailleur domestique¹ prédéfini dans le domaine de l'hôtellerie²
Par branche d'activité**

2006

Age	Centile de salaire ³	Branche d'activité ⁴					Toutes les branches
		Commerce de détail	Hôtellerie et restauration	Santé et activités sociales	Services personnels		
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	
25	10	15.60 CHF	15.80 CHF	16.70 CHF	13.20 CHF	16.10 CHF	
25	25	17.80	17.30	18.40	14.80	18.30	
25	50	20.20	18.70	20.10	16.30	20.70	
25	75	21.10	20.20	21.40	18.30	23.50	
25	90	22.70	21.30	22.80	20.40	27.40	
35	10	17.10	16.70	18.70	14.20	18.00	
35	25	19.50	18.20	20.60	16.00	20.50	
35	50	22.10	19.70	22.50	17.60	23.10	
35	75	23.10	21.30	23.90	19.70	26.30	
35	90	24.80	22.50	25.50	22.00	30.70	
45	10	17.80	17.10	20.00	14.70	19.10	
45	25	20.30	18.70	22.00	16.50	21.80	
45	50	23.00	20.20	24.00	18.20	24.60	
45	75	24.10	21.80	25.50	20.40	28.00	
45	90	25.90	23.10	27.20	22.80	32.60	

¹ Les salaires ci-dessus ont été calculés pour un individu qui vient de commencer dans une entreprise, travaillant dans un domaine lié à l'hôtellerie, qui a achevé seulement sa scolarité obligatoire, qui n'a pas de fonction de cadre et qui effectue un travail simple et répétitif. Les salaires varient selon l'âge de l'individu.

² Les travaux dans le "domaine de l'hôtellerie" sont des tâches dites hôtelières exécutées dans des branches d'activités énumérées ci-dessus.

³ Le centile sépare, en deux groupes, l'ensemble des salaires triés par ordre croissant, au point de la distribution des salaires avec le pourcentage choisi (10, 25, 50, 75, 90) de salaires en dessous. Par exemple, dans le tableau, si les salaires des personnes ayant 25 ans, travaillant dans un domaine lié à l'hôtellerie, et dans la branche d'activité "commerce de détail", sont triés dans un ordre croissant, le 10ème centile de 15.60 CHF indique le salaire le plus haut des 10% les plus bas.

⁴ La branche d'activité est définie comme le genre de travail effectué par la plupart des gens qui travaillent dans une entreprise. Cette définition est différente du domaine d'activité car la branche d'activité décrit le travail d'une entreprise tandis que le domaine d'activité décrit le genre de travail effectué par un individu.

⁵ Afin de pouvoir comparer les salaires des emplois à plein temps avec ceux des postes à temps partiel, on convertit les montants relevés (charges sociales incluses) en salaires mensuels standardisés, en se basant sur un temps de travail normalisé de 4 semaines 1/3 à 40 heures. Les composantes du salaire brut: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge de la personne salariée pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13ème salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants. Les salaires mensuels ont été convertis en salaires horaires.

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006.

**Salaires horaires prévus
pour un individu ayant un profil de travailleur domestique¹ prédéfini
dans le domaine des soins médicaux et d'assistance sociale²
Par branche d'activité**

2006

Age	Centile de salaire ³	Branche d'activité ⁴				
		Commerce de détail	Hôtellerie et restauration	Santé et activités sociales	Services personnels	Toutes les branches
(a)	(b)	------(Salaire horaire en francs suisses ⁵)-----				
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
25	10	16.30 CHF	16.80 CHF	18.10 CHF	15.10 CHF	17.40 CHF
25	25	18.60	18.30	19.90	17.00	19.80
25	50	21.10	19.80	21.80	18.70	22.40
25	75	22.10	21.40	23.10	21.00	25.40
25	90	23.70	22.60	24.60	23.40	29.60
35	10	17.80	17.70	20.30	16.30	19.40
35	25	20.40	19.40	22.30	18.40	22.20
35	50	23.10	21.00	24.40	20.20	25.00
35	75	24.20	22.60	25.90	22.60	28.50
35	90	25.90	23.90	27.60	25.30	33.20
45	10	18.60	18.20	21.60	16.90	20.60
45	25	21.20	19.80	23.80	19.00	23.60
45	50	24.10	21.50	26.00	20.90	26.60
45	75	25.20	23.20	27.60	23.40	30.20
45	90	27.10	24.50	29.40	26.10	35.20

Note: Voir les références sur le tableau précédent.

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006.

**Salaires horaires prévus
pour un individu ayant un profil de travailleur domestique¹ prédéfini
dans le domaine corporel²
Par branche d'activité**

2006

Age	Centile de salaire ³	Branche d'activité ⁴				
		Commerce de détail	Hôtellerie et restauration	Santé et activités sociales	Services personnels	Toutes les branches
(a)	(b)	------(Salaire horaire en francs suisses ⁵)-----				
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
25	10	15.30 CHF	15.80 CHF	17.00 CHF	13.20 CHF	16.50 CHF
25	25	17.40	17.30	18.70	14.80	18.90
25	50	19.70	18.70	20.50	16.30	21.30
25	75	20.70	20.20	21.70	18.30	24.20
25	90	22.20	21.30	23.20	20.40	28.20
35	10	16.70	16.70	19.10	14.20	18.50
35	25	19.10	18.20	21.00	16.00	21.10
35	50	21.60	19.70	22.90	17.60	23.80
35	75	22.60	21.30	24.40	19.70	27.10
35	90	24.30	22.50	26.00	22.00	31.50
45	10	17.40	17.10	20.30	14.70	19.60
45	25	19.90	18.70	22.40	16.50	22.40
45	50	22.50	20.20	24.40	18.20	25.30
45	75	23.60	21.80	26.00	20.40	28.80
45	90	25.40	23.10	27.70	22.80	33.50

Note: Voir les références sur le tableau précédent.

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006.

**Salaires horaires prévus
pour un individu ayant un profil de travailleur domestique¹ prédéfini
dans le domaine d'hygiène²
Par branche d'activité**

2006

Age	Centile de salaire ³	Branche d'activité ⁴				
		Commerce de détail	Hôtellerie et restauration	Santé et activités sociales	Services personnels	Toutes les branches
(a)	(b)	------(Salaire horaire en francs suisses ⁵)-----				
		(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
25	10	15.30 CHF	15.80 CHF	16.50 CHF	13.20 CHF	15.70 CHF
25	25	17.40	17.30	18.20	14.80	17.90
25	50	19.70	18.70	19.90	16.30	20.20
25	75	20.70	20.20	21.20	18.30	23.00
25	90	22.20	21.30	22.60	20.40	26.80
35	10	16.70	16.70	18.50	14.20	17.50
35	25	19.10	18.20	20.40	16.00	20.00
35	50	21.60	19.70	22.30	17.60	22.60
35	75	22.60	21.30	23.70	19.70	25.70
35	90	24.30	22.50	25.30	22.00	30.00
45	10	17.40	17.10	19.80	14.70	18.60
45	25	19.90	18.70	21.80	16.50	21.30
45	50	22.50	20.20	23.80	18.20	24.00
45	75	23.60	21.80	25.30	20.40	27.30
45	90	25.40	23.10	26.90	22.80	31.80

Note: Voir les références sur le tableau précédent.

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires, 2006.

Parmi les salaires présentés, on trouve des branches où les rémunérations sont clairement plus élevées que dans d'autres. En particulier, les salaires des individus qui travaillent dans la branche des services personnels sont presque toujours plus bas que dans les autres branches, quels que soient l'âge ou le centile de la distribution. Au contraire, les personnes employées dans la branche de la santé et des activités sociales ont presque systématiquement des salaires plus élevés que dans les autres branches, pour tout âge et centile de la distribution. Si l'on se penche sur les professions, ceux exerçant dans le statut d'activité médical et social (quel que soit le secteur) obtiennent également des rémunérations plus élevées toutes choses égales par ailleurs.

Il est également intéressant de noter la dispersion des salaires au sein d'une même branche d'activité. La dispersion peut se mesurer en regardant le rapport entre le 1^{er} et le 9^e décile (10^e et 90 centiles). Cette mesure donne une idée approximative de la variance dans les données sur les salaires. Par exemple, tous secteurs confondus, les salaires gagnés par les personnes dans le 10% les plus hauts (9^e décile) sont environ 71% plus élevés que ceux travaillant parmi les 10% les plus bas de la distribution. En fait, la plus grande dispersion s'observe lorsque l'on examine ce rapport pour tous les secteurs. Étant donné que toute l'économie est représentée (y compris le secteur banque et finance par exemple), il est assez normal d'observer une aussi grande variance. Ceci est particulièrement visible lorsque l'on prend le 9^e décile, où les salaires y sont nettement plus élevés que pour tous les autres secteurs considérés.

Cette colonne pour tous les secteurs fournit également une mesure intéressante des salaires potentiels des travailleurs domestique en Suisse. En d'autres termes, cette colonne nous renseigne sur les salaires potentiels des travailleurs domestiques ayant une très forte mobilité géographique et sectorielle. Ce nonobstant, l'idée qu'une personne possède une mobilité géographique et sectorielle complète n'est pas très réaliste. Par ailleurs, ces salaires potentiels ne reflètent pas avec une grande précision les salaires potentiels des personnes travaillant auprès de ménages privés. Pour cette raison, les salaires fournis dans les branches d'activité choisis fournissent une meilleure image des salaires potentiels des travailleurs domestiques.

4.5 Analyse exploratoire à partir des données de l'ESPA.

Bien que les estimations principales des salaires soient fondées sur la LSE, il n'est pas inutile de voir l'information disponible dans l'ESPA. Rappelons que cette base de données est très limitée, en raison de la très petite taille de l'échantillon de travailleurs domestiques. En 2006, ce dernier s'élève à 256 travailleurs domestiques, 2135 travailleurs similaires et 27943 observations dans la population active. En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte des observations manquantes qui apparaissent selon les variables utilisées et qui sont nécessaires pour l'estimation du modèle économétrique.

Nous avons souhaité utiliser cette base de données afin de voir si des différences salariales existent entre travailleurs domestiques et les autres travailleurs dans l'économie. Pour ce faire, nous faisons appel à une méthodologie connue sous la dénomination de décomposition de Blinder-Oaxaca. Cette approche se fonde sur des estimations d'équations de salaires du type de celles utilisées dans la section précédente pour dériver des salaires potentiels des travailleurs domestiques. L'équation de salaire est estimée pour deux groupes distincts de la population afin de :

1. Déterminer combien dans la différence des salaires moyens observés peut être expliquée par des différences dans les dotations moyennes des variables explicatives de la régression.
2. Quelle est la part de la différence des salaires moyens observés qui est due à des différences dans la manière dont le marché du travail rémunère ces variables explicatives entre les deux groupes. La méthodologie originelle a été développée pour tenter de mesurer la discrimination salariale potentielle entre deux groupes dont l'un est potentiellement victime de préjudice (blancs/noirs, hommes/femmes, etc.). De manière plus générale, cette 2^e composante inclut tout ce que le modèle ne peut pas expliquer et il peut également s'agir de variables qui sont observées par les employeurs mais pas par le statisticien (par exemple, la maîtrise de la langue).

Les variables explicatives prises en compte dans l'estimation sont : l'âge, l'âge au carré³³, les années d'ancienneté dans l'entreprise, et l'ancienneté au carré, le niveau de formation achevé le plus élevé, si une personne travaille en soirée ou les week-ends, et le statut professionnel (p.ex. salarié ou indépendant). Dans le cadre de cette analyse, nous avons examiné les groupes suivants dans la population active :

1. Les travailleurs domestiques et tous les autres travailleurs
2. Les travailleurs domestiques et les travailleurs similaires
3. Les personnes travaillant dans un ménage privé et tous les autres

³³ Rappelons que l'âge et l'ancienneté au carré servent à prendre en compte le lien possiblement non linéaire entre l'évolution de la rémunération et l'âge ou l'ancienneté.

4. Les travailleurs domestiques travaillant dans un ménage privé et les autres travailleurs domestiques

Le tableau suivant fournit les résultats de ces décompositions Oaxaca-Blinder³⁴. Lorsque l'on examine les travailleurs domestiques à l'ensemble de la population active, on constate une différence totale moyenne d'environ 7.30 CHF. De cette différence, environ 4 CHF ne sont pas expliqués par les variables du modèle. Cela suggère qu'une partie non négligeable de la différence de salaires n'est pas prise en compte par les facteurs explicatifs traditionnels du modèle de l'équation de salaire³⁵.

Cette différence entre travailleurs domestiques et les autres travailleurs est renforcée lorsque l'on se penche sur les travailleurs domestiques comme groupe de comparaison. Nous avons fait l'hypothèse que ces travailleurs similaires représentaient des individus dans la population active auxquels les travailleurs domestiques pourraient relativement aisément se substituer. Étant donné que ces deux groupes de travailleurs ont des caractéristiques très semblables (ainsi que nous l'avons démontré dans la partie descriptive), on devrait s'attendre à des différences marginales entre les deux groupes de travailleurs. Effectivement la différence observée dans les taux de salaire horaires moyens est relativement faible puisqu'elle se monte à 2 CHF de plus pour les travailleurs similaires. En termes relatifs, cette différence représente tout de même 9% du taux de salaire des travailleurs similaires. Ce qui est particulièrement frappant, c'est rien dans cette différence ne peut être expliquée par les variables du modèle. L'intégralité de la différence se confond avec la composante « inexplicée ».

Nous avons vu dans la partie descriptive que les travailleurs domestiques représentent une grosse fraction des personnes travaillant auprès de ménages privés en comparaison de la population active. Cet aspect prend toute sa pertinence lorsque l'on examine les résultats de la décomposition obtenus pour les 3^e et 4^e groupes. Comme le montre notre tableau, il existe une différence totale moyenne d'environ 29% (8 CHF) dans les salaires horaires touchés par tous les individus ne travaillant pas pour des ménages et ceux étant employés par des ménages privés. De plus, presque 19% (5.25 CHF) de cette différence ne peut pas être expliquée par les variables de la régression. Ces résultats sont renforcés par le 4^e groupe qui est limité aux travailleurs domestiques. Entre ceux qui ne travaillent pas pour des ménages privés et ceux qui travaillent pour ces derniers, la différence totale moyenne est de 10% (2.20 CHF). De nouveau, rien dans cette différence ne peut être expliquée par des différences moyennes observées des variables entre les deux groupes.

Ces résultats fournissent une assez claire indication que les travailleurs domestiques sont, dans une certaine mesure, pénalisés dans le travail qu'ils ou elles exercent. Les travailleurs domestiques touchent des salaires moyens inférieurs à ceux de la population active dans son ensemble et inférieurs à ceux des travailleurs similaires. Ceci reste vrai, même lorsque l'on tient compte des différences dans les caractéristiques moyennes entre les travailleurs domestiques et les autres travailleurs dans l'économie. En outre, le fait de travailler auprès de

³⁴ Il convient de noter que les composantes expliquées et inexplicées des différences de salaires sont significative au niveau de 1% pour les comparaisons suivantes : travailleurs domestiques / non-domestiques ; travailleurs non employés auprès de ménages privés / employés auprès de ménages privés. Pour les deux autres décompositions, seule la partie inexplicée de la différence de salaire est significative, et ce au niveau de 5%.

³⁵ Ainsi que mentionné, lorsqu'un des groupes est une minorité cette composante est souvent identifiée dans la littérature comme la partie « discriminatoire » de la différence de salaires.

ménages privés semble également générer une certaine pénalité salariale, et ceci indépendamment d'une activité domestique ou non. Bien que ces résultats indiquent clairement qu'il existe une différence salariale inexpliquée en défaveur des travailleurs domestiques, il convient de rappeler que le caractère inexpliqué ou « discriminatoire » n'est à prendre dans ce sens que seules certaines variables ont pu être utilisées comme facteurs explicatifs de la détermination des salaires sur le marché du travail. Il est possible que des variables omises pourraient fournir une partie de l'explication sur les différences de salaires observées. Par exemple, étant donné que les étrangers sont surreprésentés parmi les travailleurs domestiques par rapport à la population active dans son ensemble, il est possible qu'une connaissance imparfaite voire lacunaire de la langue du canton puisse négativement affecter les salaires auxquels ces travailleurs peuvent prétendre sur le marché. En outre, les étrangers se caractérisent généralement aussi par une mobilité moindre que les travailleurs suisses, car les employeurs peuvent avoir plus de difficultés à évaluer leurs compétences (non reconnaissance des titres étrangers, maîtrise de la langue locale, ou détails sur l'expérience passé du travailleur). Cette mobilité plus réduite pourrait également constituer une réponse au caractère inexpliqué des salaires plus bas tels que présentés dans notre tableau.

**Les différences salariales
Par groupe de la population active**

2006

Groupe de la population	Salaire horaire moyen	Différence salariale	
		Expliquée ¹	Inexpliquée ²
(a)	(b)	(c)	(d)
Travailleurs non domestiques	28.00 CHF	--	--
Travailleurs domestiques	20.70	--	--
Différence salariale totale entre les deux groupes (CHF):	7.30	3.30	4.00
Différence en pourcentage des salaires entre les deux groupes:	26.1 %	11.8 %	14.3 %
Nombre d'observations: 10957			
Travailleurs similaires	22.70 CHF	--	--
Travailleurs domestiques	20.70	--	--
Différence salariale totale entre les deux groupes (CHF):	2.00	0	2.00
Différence en pourcentage des salaires entre les deux groupes:	8.8 %	0 %	8.8 %
Nombre d'observations: 2242			
Travailleurs qui ne travaillent pas dans un ménage privé	28.00 CHF	--	--
Travailleurs qui travaillent dans un ménage privé	20.00	--	--
Différence salariale totale entre les deux groupes (CHF):	8.00	2.75	5.25
Différence en pourcentage des salaires entre les deux groupes:	28.6 %	9.83 %	18.7 %
Nombre d'observations: 10957			
Travailleurs domestiques qui ne travaillent pas dans un ménage privé	21.30 CHF	--	--
Travailleurs domestiques qui travaillent dans un ménage privé	19.10	--	--
Différence salariale totale entre les deux groupes (CHF):	2.20	0	2.20
Différence en pourcentage des salaires entre les deux groupes:	10.3 %	0 %	10.3 %
Nombre d'observations: 227			

Note: Les variables suivantes sont considérées pour déterminer le salaire horaire de chaque groupe ci-dessus: âge, âge au carré, ancienneté, ancienneté au carré, formation la plus élevée, travail effectué les soirs ou le week-end, et statut professionnel (p.ex. cadre).

¹ Représente la différence gagnée entre les deux groupes qui est expliquée par les variables énumérées dans la note ci-dessus.

² Représente le pourcentage de la différence totale qui n'est pas expliquée par les variables énumérées dans la note ci-dessus. Cette valeur peut être considérée comme le montant de "discrimination" entre les deux groupes.

Source: Enquête suisse sur la population active, 2006

Chapitre 5 : Conclusions

Sur la base des résultats obtenus dans nos analyses, plusieurs conclusions peuvent être apportées. Les travailleurs domestiques sont en grande majorité des femmes qui se trouvent vraisemblablement dans une situation familiale précaire. Ils ont également rarement été au-delà de la scolarité obligatoire, ou au mieux un apprentissage. De même, il y a très peu de chance que ces travailleurs soient concernés par une formation continue. Bien que dans les données que nous avons examinées, la majorité des travailleurs domestiques sont suisses, les étrangers sont surreprésentés. De plus, il existe une plus grande proportion de travailleurs domestiques qui ont un permis C en comparaison à la population active étrangère, ce qui suggère que ces travailleurs domestiques résident en Suisse depuis au moins cinq ans.

La plupart des travailleurs domestiques sont âgés entre 25 et 54 ans (ce qui est conforme à ce qu'on trouve dans la population active totale). Bien que les travailleurs domestiques jeunes (entre 15 et 24 ans) ne sont pas non plus surreprésentés par rapport à l'ensemble de la population active, ils ont plus de chances de poursuivre une formation en cours en parallèle. En ce qui concerne le canton de résidence, les travailleurs domestiques ne représentent jamais plus de 4% des travailleurs quel que soit le canton. En outre, les travailleurs domestiques sont surreprésentés auprès des ménages privés par rapport à la population active. Enfin, pratiquement deux tiers de tous les travailleurs domestiques exercent leur activité à temps partiel, un résultat qui n'est pas trop surprenant lorsque l'on se souvient que le travail à temps partiel est l'apanage des femmes, toutes professions confondues. Par ailleurs, lorsque l'on se penche sur le nombre total d'heures de travail, il n'apparaît pas que les travailleurs domestiques subissent une charge horaire plus importante que dans le restant de la population active.

En ce qui concerne les analyses des salaires, nous avons montré que les salaires des travailleurs tendent à croître avec l'âge et l'ancienneté. Une position plus élevée dans la hiérarchie de l'entreprise, un niveau de qualifications requises pour le poste plus élevé, une formation plus grande sont tous associés à des salaires plus élevés. Cependant, étant donné que pratiquement un travailleur domestique sur deux n'a qu'achevé sa scolarité obligatoire, et que le travail consiste généralement en tâches simples et répétitives, il ne fait aucun doute que les travailleurs domestiques ne bénéficient aucunement des primes salariales que nous venons de mentionner. Nous avons aussi montré que les femmes, qui sont surreprésentées parmi les travailleurs domestiques, gagnent entre 4 et 14% de moins (selon la branche d'activité) que leurs homologues masculins.

Sur la base des analyses de salaires que nous avons menées à l'aide de la LSE, nous proposons d'utiliser le premier quartile (ou 25^e centile) comme seuil de référence pour fixer des valeurs de salaires. En conséquence, si l'on considère les travailleurs domestiques uniquement dans la branche des services personnels, le salaire de référence se situe entre 15 et 17 CHF de l'heure pour une personne de 25 ans et entre 17 et 19 CHF pour une personne de 45 ans. De manière alternative, si l'on admet que les travailleurs domestiques ont la possibilité de travailler dans une branche différente (santé et activités sociales), dans ce cas le salaire de référence monte à 18-20 CHF de l'heure pour une personne de 25 ans et 22-24 CHF de l'heure pour une personne de 45 ans. Cependant, ainsi que nous l'avons mentionné, on peut aussi contester ces valeurs comme trop conservatives et les salaires médians sont des valeurs plus représentatives des salaires que ces travailleurs pourraient toucher. En finalité,

c'est une décision qui revient aux autorités compétentes de choisir une valeur seuil adéquate pour définir un salaire de référence.

Dans une dernière section, nous avons tenté d'examiner les imperfections éventuelles du marché du travail auxquelles sont confrontés les travailleurs domestiques à l'aide de l'ESPA et d'une méthodologie permettant de mettre en évidence certaine pénalité salariale injustifiée ou du moins inexplicquée. En l'occurrence, il existe une différence inexplicquée des salaires moyens d'environ 14% (4 CHF) entre les travailleurs non domestiques et les travailleurs domestiques. Les variables utilisées dans le modèle ne permettent pas de saisir cette différence. Par ailleurs, et étant donné que les travailleurs domestiques sont surreprésentés parmi les individus travaillant auprès de ménages privés, nous avons calculé une différence d'environ 19% (5.25 CHF) entre tous les travailleurs n'étant pas employés par des ménages privés et ceux l'étant. Néanmoins, et comme mentionné précédemment, cette différence inexplicquée pourrait s'avérer plus réduite si d'autres variables explicatives du salaire sur le marché du travail figuraient dans l'enquête. Nous avons mentionné l'absence d'information sur la maîtrise de la langue du canton, alors que cette variable pourrait logiquement avoir une influence sur le salaire des travailleurs domestiques, étant donné que les étrangers sont surreprésentés parmi ces derniers. Ce nonobstant, la décomposition réalisée révèle tout de même une pénalité salariale qui n'est pas expliquée par le travail qu'ils exercent.

Enfin, il convient de réitérer que ces analyses ont été menées sur des données portant sur la population résidente et également en provenance directement des entreprises. En tant que telles, elles sont sujettes à précaution, car elles peuvent sous-estimer non seulement l'ampleur du travail domestique, mais également les pénalités salariales que subissent les travailleurs domestiques. Par exemple, dans le seul canton de Genève, le Syndicat Interprofessionnel des Travailleuses et Travailleurs a estimé qu'environ 5000 personnes travaillent, de manière clandestine, dans le secteur domestique³⁶. En ce qui concerne les rémunérations, la dispersion salariale pourrait avoir été sous-estimée. Comme nous l'avons mentionné, dans le canton de Genève, 25% des travailleurs domestiques clandestins gagneraient moins de 8,10 CHF de l'heure (54% de moins que les travailleurs domestiques du secteur formel), 50% touchent plus de 12,80 CHF de l'heure (31% de moins que les travailleurs déclarés), et 25% gagneraient plus que 20 CHF de l'heure (12% de moins que les travailleurs domestiques du secteur formel)³⁷. Cependant, les analyses de ce rapport ont l'avantage de se fonder sur des données officielles pour estimer des salaires du secteur formel, mais non nécessairement sur un marché du travail surveillé ou régulé.

³⁶ Flückiger et Pasche, Op. Cit. p. 15.

³⁷ Flückiger et Pasche, Op. Cit. p. 29.

Bibliographie

Canton de Genève. Contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique à temps complet et à temps partiel. Genève. 2004.

Canton de Tessin. Contratto normale di lavoro per il personale domestico. Tessin. 1989.

"Communiqué de Presse OFS Les Salaires en Suisse en 2006." Office Fédéral de la Statistique. 13 Novembre 2007. Office Fédéral de la Statistique.

"Fiche signalétique: Enquête sur la structure des salaires ." Office Fédéral de la Statistique. 2008. Office Fédéral de la Statistique.

Flückiger Y., Pasche C., *Analyse du travail clandestin dans l'économie domestique à Genève, Rapport de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi* N° 16 Juillet 2005, 39 p.

"International Standard Classification of Occupations." International Labour Organization. 2008. International Labour Organization.

Jann, Ben. "A Stata implementation of the Blinder-Oaxaca decomposition." ETH Zurich Sociology Working Paper No. 5 (2008): 1-24.

"L'enquête suisse sur la population active (ESPA), Concepts - Bases méthodologiques - Considérations pratiques." Office Fédéral de la Statistique. 2004. Office Fédéral de la Statistique.

Orts- und berufssübliche Mindestlöhne. Ausgabe 2008.. Aarau, Suisse: Amt für Wirtschaft und Arbeit, 2008.

Enquête Suisse sur la Structure des Salaires. Office Fédéral de la Statistique.

Enquête Suisse sur la Population Active 2001 - 2006. Office Fédéral de la Statistique.

Recensement Fédéral de la Population. Office Fédéral de la Statistique.